



STRATEGIE GENRE EN MATIERE DE REDD+ ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE CENTRALE



STRATEGIE GENRE
EN MATIERE
DE REDD+ ET
ADAPTATION AUX
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES EN
AFRIQUE CENTRALE

REMERCIEMENTS

Ce document de stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation au changement climatique est le fruit du travail de l'équipe du Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) et ses partenaires. Ces acteurs se sont mobilisés pour doter la COMIFAC, ses pays membres et les autres parties prenantes, d'un outil de référence afin d'intégrer la dimension genre dans les politiques et les initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique impliquant effectivement les femmes à la base.

Le REFADD tient à adresser particulièrement ses remerciements à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), au Programme Afrique centrale et occidentale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-PACO) et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) pour leur appui technique et financier sans lesquels cette stratégie n'aurait pas été développée.

Les remerciements du REFADD vont également à tous les acteurs qui de près ou de loin ont contribué à l'identification des axes stratégiques pour l'intégration du genre dans les processus de la REDD+ et l'adaptation au changement climatique. Nous pensons particulièrement à la GIZ au Cameroun, au Projet régional MNV/FAO et à la Coordination nationale REDD Congo pour leurs conseils et orientations.

Le REFADD exprime enfin sa profonde gratitude à tous les autres partenaires qui ne sont pas cités nommément dans ces lignes pour leurs appuis multiformes à l'élaboration de cette stratégie.

Pour le REFADD

Mme Eulalie BASHIGE

Coordonnatrice Régionale

Kinshasa- RDC SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|----------|--|
| ACDI | <i>Agence Canadienne de Développement International</i> |
| APA | <i>Accès et Partage des Avantages découlant de l'exploitation des ressources Génétiques</i> |
| CARPE | <i>Central Africa Regional Program for Environment</i> |
| CCNUCC | <i>Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique</i> |
| CC | <i>Changement Climatique</i> |
| CDB | <i>Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique</i> |
| CEDEF | <i>Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des femmes</i> |
| CEEAC | <i>Communauté Economique des États d'Afrique Centrale</i> |
| CEFDHAC | <i>Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale</i> |
| COMIFAC | <i>Commission des Forêts d'Afrique Centrale</i> |
| CTB | <i>Coopération Technique Belge</i> |
| EFH | <i>Egalité Femme-Homme</i> |
| FAO | <i>Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture</i> |
| GGCA | <i>Global Gender and Climate Alliance</i> |
| GIEC | <i>Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat</i> |
| ICRAF | <i>World Agroforestry Centre</i> |
| ICRAF | <i>World Agroforestry Centre</i> |
| IFDC | <i>International Fertilizer Development Center</i> |
| IPCC | <i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i> |
| MNV | <i>Monitoring, Notification and Verification</i> |
| OFAC | <i>Observatoire des Forêts d'Afrique centrale</i> |
| ONG | <i>Organisation Non Gouvernementale</i> |
| PACEBCo | <i>Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du bassin du Congo</i> |
| PC | <i>Plan de Convergence</i> |
| PFNL | <i>Produits Forestiers Non Ligneux</i> |
| PIN | <i>Project Idea Note</i> |
| PNUD | <i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i> |
| PRONAR | <i>Programme National d'Afforestation et de Reboisement</i> |
| RAFM | <i>Réseau Africain des Forêts Modèles</i> |
| RCA | <i>République Centrafricaine</i> |
| RDC | <i>République Démocratique du Congo</i> |
| REFACOF | <i>Réseau des Femmes Africaines pour la Foresterie Communautaire</i> |
| REFADD | <i>Réseau Femme Africaine pour le Développement Durable</i> |
| REJEFAC | <i>Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale</i> |
| REPALEAC | <i>Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale</i> |
| REPAR | <i>Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes des forêts d'Afrique Centrale</i> |
| SNV | <i>Netherlands Development Organisation</i> |
| UICN | <i>Union Internationale pour la Conservation de la Nature</i> |
| USAID | <i>United States Agency for International Development</i> |
| REDD | <i>Réduction des Émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts</i> |
| PFBC | <i>Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo</i> |

TABLE DES MATIERES

| | |
|-----------------------------|----|
| REMERCIEMENTS | 4 |
| SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 5 |
| Résumé exécutif | 8 |
| Introduction..... | 10 |

| | |
|--|----|
| 1. Contexte et justification | 12 |
| 1.1 Contexte général | 12 |
| 1.2 Compréhension des termes clés | 13 |
| 1.2.1 Genre et EFH | 13 |
| 1.2.2 REDD+ | 13 |
| 1.2.3 Adaptation au changement climatique | 13 |
| 1.3 Cadre politique et légal de la prise en compte du genre dans la REDD+ et adaptation au changement climatique..... | 14 |
| 1.3.1 Principaux instruments internationaux | 14 |
| 1.3.1.1 Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF) | 14 |
| 1.3.1.2 Déclaration et Plan d'Action de Beijing | 14 |
| 1.3.1.3 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA) | 14 |
| 1.3.1.4 Résolutions du Conseil Economique et social (ECOSOC) | 14 |
| 1.3.1.5 Agenda 21 | 14 |
| 1.3.1.6 Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) | 14 |
| 1.3.1.7 Plan de mise en œuvre du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) ... | 15 |
| 1.3.1.8 Accords internationaux sur le Climat | 15 |
| 1.3.2 Principaux instruments régionaux | 16 |
| 1.3.2.1 Déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEEAC sur l'égalité hommes-femmes..... | 16 |
| 1.3.2.2 Protocole de la charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique | 16 |

| | |
|--|----|
| 2. Etat des lieux de l'intégration du genre dans les politiques et programmes de la COMIFAC..... | 17 |
| 2.1 Quelques indicateurs sur le genre dans les pays de la COMIFAC..... | 17 |
| 2.2 Prise en compte du genre dans les politiques et programmes de la COMIFAC .. | 18 |
| 2.2.1 Politiques et décisions régionales..... | 18 |
| 2.2.1.1 Déclaration de Yaoundé | 18 |
| 2.2.1.2 Traité de la COMIFAC relatif à la conservation et à la gestion des écosystèmes d'Afrique Centrale | 18 |
| 2.2.1.3 Résolution du deuxième sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEEAC d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers .. | 18 |
| 2.2.2 Stratégies, directives et autres décisions régionales | 18 |
| 2.2.2.1 Plan de convergence de la COMIFAC | 18 |
| 2.2.2.2 Directives sous régionales sur la participation des populations locales et ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale | 18 |
| 2.2.2.3 Directives régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux | 18 |

| | | |
|---------|---|----|
| | (PFNL) d'origine végétales en Afrique Centrale..... | 19 |
| 2.2.2.4 | Directives régionales relatives à la formation forestière et environnementale en Afrique centrale (en cour de validation) | 19 |
| 2.2.3 | Programmes et projets régionaux de la COMIFAC..... | 19 |
| 2.3.4 | Inclusion du genre dans les documents et processus REDD+ et adaptation au changement climatique au niveau national | 20 |
| 2.3.5 | Prise en compte du genre dans les politiques et législations nationales | 20 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| 3 | Défis de la REDD+ et adaptation et enjeux de genre dans la COMIFAC | 21 |
| 3.1 | Défis de la REDD+ | 21 |
| 3.1.1 | Risques environnementaux et sociaux | 21 |
| 3.1.2 | Droits aux ressources et carbone | 21 |
| 3.2 | Enjeux de la REDD+ pour les femmes | 21 |
| 3.3 | Défis d'adaptation au changement climatique et enjeux pour les femmes..... | 22 |

| | | |
|------------|--|-----------|
| 4 | Cadre d'orientation stratégique des actions visant l'intégration du genre dans la REDD+ et adaptation..... | 24 |
| 4.1 | Orientations stratégiques | 24 |
| 4.2 | Objectifs | 24 |
| 4.2.1 | Objectif global | 24 |
| 4.2.2 | Objectifs spécifiques | 25 |
| 4.3 | Principaux axes stratégiques | 25 |
| 4.3.1 | Intégration du genre dans les politiques et législations | 25 |
| 4.3.2 | Renforcement des capacités en genre, REDD+ et adaptation au changement climatique | 26 |
| 4.3.3 | Renforcement des initiatives REDD+ et adaptation au changement climatique impliquant les femmes à la base..... | 26 |
| 4.3.4 | Participation des femmes dans les processus REDD+ et adaptation: | 27 |
| 4.3.5 | Information, communication et plaidoyer | 27 |
| 4.3.6 | Partenariats..... | 28 |
| 4.3.7 | Suivi-évaluation | 28 |
| 4.4 | Cadre logique de la stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation au changement au Changement Climatique..... | 29 |
| 4.5 | Plan opérationnel pour une durée de 3 ans | 31 |
| 4.6 | Plan de communication et de plaidoyer pour 3 ans | 33 |

| | | |
|------------|--|-----------|
| 5 | Cadre institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie | 35 |
| 5.1 | Coordination | 35 |
| 5.2 | Comité de pilotage | 35 |
| 5.3 | Exécution | 35 |

| | |
|--|-----------|
| RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 36 |
|--|-----------|

LISTE DES ENCADRES

| | | |
|-------------------|--|----|
| Encadré 1. | L'intégration des questions de genre | 14 |
| Encadré 2. | Engagements des Etats africains dans le Protocole de Maputo | 16 |
| Encadré 3. | Au Cameroun, le processus de mise en oeuvre de la REDD+ repose sur la participation de toutes les catégories d'acteurs particulièrement les groupes les plus vulnérables dont les femmes | 21 |
| Encadré 4. | Nécessité de prendre des dispositions spécifiques pour la participation des femmes | 22 |
| Encadré 5. | Les femmes et l'adaptation au changement climatique | 23 |

Résumé exécutif

Dans cette période où les pays sont en cours de développement des politiques et des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, il est important de s'assurer que les aspects genre sont pris en compte afin que les femmes et les hommes participent au même titre et bénéficient équitablement des opportunités offertes. Il est aussi impérieux de prédire les risques liés aux inégalités entre les sexes ainsi que la vulnérabilité des femmes face aux changements climatiques et autres chocs environnementaux et sociaux.

C'est dans ce cadre que le REFADD a développé une stratégie régionale sur le genre en matière de REDD+ et adaptation au changement climatique, avec l'appui technique et financier de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). Cette stratégie est un outil de référence permettant aux parties prenantes du Bassin du Congo d'intégrer la dimension genre dans les politiques et programmes, ainsi que de garantir la participation active des femmes dans les processus. Elle s'enracine dans le souci de doter la sous région d'un cadre de référence pour adresser des questions sexospécifiques en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique en Afrique Centrale. Cette stratégie est une des réponses apportées par le REFADD pour contribuer de manière efficace aux efforts de la COMIFAC et ses partenaires en ce qui concerne l'intégration du genre dans les politiques de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale en général et en particulier sur la REDD+ et l'adaptation au changement climatique.

La présente stratégie se positionne de façon transversale à l'échelle régionale afin de donner des orientations sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes face au processus REDD+ et adaptation au changement climatique dans les pays et dans la sous région. L'objectif visé par la stratégie est de promouvoir la prise en compte du genre et l'implication effective des femmes dans les processus REDD+ et adaptation au changement climatique dans l'espace COMIFAC. Se référant aux politiques internationales, régionales et nationales, et aux engagements de la COMIFAC et des partenaires à adopter des mesures adéquates pour la mise en œuvre de la REDD+ et adaptation, la stratégie propose des actions prioritaires permettant la participation équitable des femmes et des hommes dans le processus en tenant compte des rôles, des connaissances, des besoins et des intérêts différenciés entre les deux sexes.

Elle permet de renforcer la place de la femme et des autres populations à haut risque de vulnérabilité, dans le développement et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et sous régionales REDD+ et adaptation. Elle crée ainsi l'opportunité de donner aux hommes et aux femmes les mêmes chances de participation, d'accès aux bénéfices et opportunités offertes par les politiques, les programmes et les projets mis en place. D'une manière spécifique, la stratégie offre à la femme rurale un cadre permettant de tirer profit des avantages de la REDD+ et des opportunités offertes dans le cadre des programmes d'adaptation au changement climatique pour ainsi contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Les actions prioritaires proposées dans le cadre de la stratégie sont notamment :

1. Renforcement des capacités en matière du genre, REDD+ et adaptation au changement climatique à travers des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des groupes cibles ;
2. Appui et accompagnement des initiatives REDD+ et adaptation impliquant les femmes à la base ;
3. Partage des expériences et diffusion des acquis sur les bonnes pratiques et innovations en matière du genre, REDD+ et adaptation dans les pays de la COMIFAC ;
4. Appui à l'intégration de la dimension genre dans les politiques et législations de la COMIFAC et ses pays membres;
5. Information, communication et plaidoyer en vue de promouvoir un environnement favorable à la prise en compte du genre dans les politiques et la participation active des femmes dans les processus REDD+ et adaptation au

changement climatique ;

6. Renforcement du partenariat multi acteurs avec une attention particulière sur la collaboration et les synergies entre les réseaux des ONG impliquées ;
7. Suivi-évaluation par la mise en place, le suivi et la vérification des indicateurs de changement en matière d'intégration du genre.

La mise en œuvre de la stratégie impliquera beaucoup de partenaires à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale. Il s'agit notamment du Secrétariat de la Convention sur le changement climatique (UNFCCC), ONU-REDD, ONU Femmes, le PNUE, le PNUD, la COMIFAC et les Etats membres, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), les partenaires au développement dont l'UICN, l'ACDI, la FAO, le CIFOR, la GIZ, le Réseau Africain des Forêts Modèles (RAFM), l'Alliance Mondiale sur le Genre et le Climat (GGCA/Global Gender and Climate Alliance), la Coordination régionale REDD+, les programmes et projets REDD+ et adaptation, le REFADD et ses membres, les organisations de base impliquant les femmes, les départements en charge du genre dans les pays, les autorités locales, ainsi que d'autres organisations de la société civile actives sur les questions REDD+, dont le Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts (REFACOF), etc.

Introduction

En partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et avec le soutien financier de l'ACDI, le REFADD¹ a développé une stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation au changement climatique en Afrique Centrale. Cette initiative rentre dans le cadre de sa mission de promouvoir la prise en compte de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement durable de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et celles de ses pays membres.

Depuis plusieurs années, les négociations internationales sur le climat ont porté une attention croissante au Bassin du Congo, le deuxième massif forestier tropical humide au monde. Son importance est telle qu'un ralentissement de sa déforestation peut avoir un impact significatif sur l'avenir du climat planétaire. Le mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) est l'une des solutions privilégiées pour soutenir la préservation de ce vaste massif forestier. La REDD+ fournit un nouveau cadre d'avantages incitatifs de réduction de la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays du Bassin du Congo.

Dans cette période où les pays sont en cours de développement des politiques et des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, il est important de s'assurer que les aspects genre sont pris en compte afin que les femmes et les hommes participent au même titre et bénéficient équitablement des opportunités offerts. Il est aussi impérieux de prédire les risques liés à la vulnérabilité des femmes au changement climatiques et autres chocs environnementaux et sociaux observables surtout en milieu ruraux.

La stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation au changement climatique se veut un outil de référence pour garantir l'intégration du genre dans les politiques et la participation active des femmes dans les processus de mise

en oeuvre. Cette stratégie rencontre les préoccupations des Etats d'Afrique Centrale qui reconnaissent la contribution des écosystèmes forestiers dans le bien être des populations et le rôle joué par les hommes et les femmes dans la conservation et la gestion des ressources forestières. Les Etats de la sous région sont également conscients des inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux ressources et de participation à la gouvernance forestière.

Le présent document a été élaboré sur base d'une revue documentaire et la consultation des acteurs impliqués dans la conservation et le développement dans la sous région. La revue documentaire a consisté en une analyse profonde des documents de politiques, programmes et projets pertinents pour la REDD+ et l'adaptation au changement climatique au niveau national, régional et international. Le rapport de l'étude sur la prise en compte du genre dans les directives et autres décisions de la COMIFAC faite en février 2012 a également été minutieusement examiné. Le développement de la stratégie a aussi bénéficié des conclusions des ateliers et conférences organisés par les partenaires sur la REDD+ en Afrique centrale. Il s'agit notamment de l'atelier de formation sur la REDD+ pour les réseaux de la CEFDHAC du 27 février au 2 mars 2013 par l'UICN à Douala, le 3ème Dialogue sur la tenure forestière et foncière, la gouvernance et le changement climatique en Afrique Centrale et de l'Ouest par Rights and Resources Initiative (RRI) à Yaoundé du 5 au 7 mars 2013, la journée thématique sur le genre par ACDI le 18 mars 2013 en marge de la 12ème Réunion des partenaires du PFBC tenue à Douala du 18 au 20 mars 2013. Quant à la consultation des parties prenantes, elle a ciblé des personnes représentant des structures régionales et nationales ayant un lien avec la REDD+ et l'adaptation dans la sous région dont la COMIFAC, les Coordinations et les projets REDD+, les Comités Nationaux Climat, les partenaires de la conservation et du développement, la CEFDHAC et les réseaux spécialisés, les plateformes de la société civile, les ONG internationales et locales impliquées dans le processus REDD+ et adaptation.

Le document de stratégie genre en matière de REDD+

¹ Le Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) est un des réseaux de la CEFDHAC. Il est focalisé sur les questions liées au genre et la gestion des ressources naturelles dont les forêts dans le Bassin du Congo. Le REFADD couvre actuellement les 10 pays de la COMIFAC à savoir le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Démocratique du Congo (RDC), la République Centrafricaine (RCA), le Sao Tomé et Principe, le Rwanda et le Tchad.

et adaptation au changement climatique comprend 5 chapitres. Le premier chapitre donne le contexte et la justification de la stratégie, le deuxième décrit l'état des lieux du genre dans les politiques et programmes de la COMIFAC, le troisième chapitre parle des défis de la

REDD+ et l'adaptation, le quatrième chapitre présente le cadre d'orientation stratégique des actions visant l'intégration du genre dans la REDD+ et l'adaptation au changement climatique tandis que le cinquième chapitre propose le cadre institutionnel.

climatique. Le cadre entourant le mécanisme de la REDD+ a été convenu lors de la 16^{ème} conférence des parties à la CCNUCC, dans le texte dit des “accords de Cancún”. La REDD+ est fondée sur des approches politiques et incitations positives pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement en vue d’une action globale visant l’atténuation des émissions. On estime qu’une réduction de 25% des taux annuels de déforestation serait réalisable d’ici 2015 si 22 à 38 milliards étaient alloués entre 2011-2015 à des mesures d’incitations basées sur les résultats et le renforcement des capacités, en complément des autres efforts bilatéraux et multilatéraux en faveur de la REDD+.⁹

En plus de l’atténuation, les financements REDD+ pourront contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la conservation de la biodiversité et à la maintenance des services vitaux des écosystèmes.¹⁰ Malgré les bénéfices attendus des politiques d’atténuation à travers la REDD+, beaucoup de préoccupations ont été soulevées par rapport à la stratégie de mise en œuvre et aux effets négatifs sur les conditions de vie des populations dépendantes des forêts en général et particulièrement les femmes.¹¹

Alors que les hommes et les femmes ont des connaissances, **utilisations et accès différents aux forêts**, les femmes en sont les premières usagères. Dans sa publication intitulée : “Placer le genre au cœur de la REDD+ : un facteur de succès”, l’ONU-REDD démontre la manière dont le rôle unique des femmes dans la protection et la gestion des forêts – et leur accès équitable aux ressources – est une composante importante pour une REDD+ équitable, effective et efficace. Les politiques et interventions programmatiques doivent donc, pour garantir le succès à long terme de la REDD+ sur le terrain, s’appuyer sur une ventilation par genre des besoins, usages et savoirs forestiers.¹²

1.2 Compréhension des termes clés

1.2.1 Genre et Égalité Femme-Homme (EFH)

Le terme “**genre**” renvoie aux rôles, responsabilités, droits, relations et identités des femmes et des hommes qui sont définis ou qui leur sont dévolus au sein d’une société et d’un contexte donnés, et à comment ils interagissent et s’influencent entre eux. Ces rôles varient au fil du temps selon les cultures.¹³

L’égalité de genre ou l’Égalité entre les Femmes et les Hommes (EFH) désigne des droits égaux ainsi qu’une voix, des responsabilités et des chances égales pour les femmes et les hommes dans la société, au travail et au sein du foyer. Néanmoins, il convient d’accorder une attention toute particulière aux besoins et aux contributions des femmes **“afin de traiter la gamme des écarts de genre (gender gap),**

⁹ GIEC, 2007
¹⁰ Luttrell et al. 2007, Streck et al. 2008, ONU-REDD Programme 2010
¹¹ HC, Peach Brown, 2011
¹² ONU-REDD, 2011
¹³ PNUD/GGCA, 2007

des politiques inégalitaires et de la discrimination qui historiquement ont désavantagé les femmes et faussé le développement dans l’ensemble des sociétés”.¹⁴

1.2.2 REDD+

La REDD+ est un nouveau mécanisme financier négocié sous l’égide de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Elle désigne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, le “+” indiquant le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.¹⁵

La REDD+ est l’ensemble des politiques ou mesures visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et qui renforcent les stocks de carbone dans les forêts des pays en développement. Elle comprend des approches politiques et incitations positives sur les questions relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.¹⁶

La REDD+ a le potentiel nécessaire de conférer une valeur financière au carbone emmagasiné dans les forêts et inciter ainsi à réduire les émissions dérivées de ces dernières et à investir dans des voies de développement durable économes en carbone. Elle est destinée à dédommager les pays en développement en échange de réductions mesurables, constatables et vérifiables des émissions liées à certaines activités du secteur forestier.¹⁷

1.2.3 Adaptation au changement climatique

Le concept **adaptation au changement climatique** a été défini par le GIEC comme « *l’ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d’atténuer les effets néfastes ou*

¹⁴ ONU-REDD, 2011
¹⁵ Décision de la CCNUCC, 2007
¹⁶ UN-REDD, 2012
¹⁷ A.Seryowari, 2012

Encadré 1. L’intégration des questions de genre

“Une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l’élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l’évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines politique, économique et social — de manière que les femmes et les hommes bénéficient d’avantages égaux et que l’inégalité ne puisse se perpétuer.”

Source : ECOSOC, 1997

d'exploiter des opportunités bénéfiques ». En d'autres termes, l'adaptation au changement climatique consiste à rendre les systèmes ou territoires moins vulnérables aux dérèglements climatiques, par des actions diminuant les impacts effectifs du changement climatique, ou améliorant les capacités de réponse des sociétés et de l'environnement.¹⁸

S'adapter au changement climatique, c'est réduire la vulnérabilité aux risques climatiques en cours et à venir. Cette vulnérabilité se détermine essentiellement en fonction de la capacité d'adaptation qui est liée notamment au sexe, au statut social, au degré de pauvreté économique, au pouvoir, à l'accès, au contrôle et à la propriété des ressources domestiques, de la communauté et de la société.¹⁹

1.3 Cadre politique et légal de la prise en compte du genre dans la REDD+ et adaptation au changement climatique

L'égalité des hommes et des femmes en matière de REDD+ et adaptation au changement climatique se réfère aux obligations auxquelles les pays de la COMIFAC ont souscrit. Il s'agit essentiellement des traités internationaux qui offrent une orientation politique spécifique pour la prise en compte des rapports hommes-femmes. Les instruments de référence dans ce document sont ceux liés aux droits humains et Egalité Femmes-Hommes, genre en matière de REDD+, adaptation au changement climatique et développement durable.

1.3.1 Principaux instruments internationaux

1.3.1.1 Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF)

La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF)/ Convention on the Elimination of Discrimination Against Women (CEDAW) est le principal instrument de protection des droits des Femmes. Elle a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 1979. Elle pose l'égalité entre les sexes comme droit humain fondamental et impose aux États Parties « *de prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans d'autres domaines de la vie économique et sociale, afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les mêmes droits* ». ²⁰

1.3.1.2 Déclaration et Plan d'Action de Beijing

Réunis à Beijing du 4 au 15 septembre 1995, les gouvernements participant à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont adopté une déclaration et un Plan d'action.

¹⁸ Définition IPCC

¹⁹ CARE, 2010. Note de position sur le changement climatique

²⁰ UNDP/GGCA, 2007

Les gouvernements reconnaissent que la participation des femmes au développement économique et social, l'égalité des chances et la pleine participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes, en tant qu'agents et bénéficiaires d'un développement durable au service de l'individu sont des conditions essentielles à l'élimination de la pauvreté au moyen d'une croissance économique soutenue, du développement social, de la protection de l'environnement et de la justice sociale.²¹

1.3.1.3 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA)

Adoptée le 13 septembre 2007 après plus de 20 ans de négociation, la DDPA invite les États à prêter une attention particulière aux droits et besoins spéciaux des femmes autochtones. Elle dispose que les États doivent veiller à ce que ces dernières soient protégées contre toutes les formes de violence et de discrimination. La mise en application complète de la DDPA implique la reconnaissance du rôle des femmes dans les initiatives et politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation. Les femmes doivent aussi avoir le droit de participer de manière égale aux processus de prise de décisions liés aux foras sur le changement climatique.²²

1.3.1.4 Résolutions du Conseil Economique et social (ECOSOC)

Dans sa session ordinaire du 21 juillet 2005, l'ECOSOC a adopté la résolution d'«intégration d'une perspective sexo-spécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies». Cette résolution appelle toutes les parties du système des Nations Unies à intensifier leurs efforts pour remédier aux difficultés rencontrées dans l'intégration de la perspective sexo-spécifique dans les politiques et programmes. L'ECOSOC a également adopté le 27 juillet 2012 une résolution par laquelle il demande de poursuivre et d'approfondir les efforts visant à transversaliser la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes de l'ONU.²³

1.3.1.5 Agenda 21

L'Agenda 21 est l'Accord multilatéral global sorti de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) de Rio au Brésil en 1992. Il considère l'égalité femmes-hommes et la participation des femmes comme un aspect essentiel du développement durable et invite les États à effectuer les changements constitutionnels, juridiques, administratifs, culturels, sociaux et économiques nécessaires à l'élimination de tous les obstacles empêchant les femmes de s'engager pleinement dans le développement durable et dans la vie publique.²⁴

²¹ Nations Unies, 1997. Rapport de la Conférence de Beijing

²² PNUD/GGCA, 2007

²³ Idem

²⁴ Idem

1.3.1.6 Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

L'Assemblée Générale des Nations Unies qui s'est tenue du 6 au 8 septembre 2000 à New York aux États-Unis s'est achevée par l'adoption de la "Déclaration du millénaire" engageant les signataires à "respecter l'égalité de droits de tous sans distinction d'origine, de sexe, de langue ou de religion". Les Nations Unies ont par ailleurs adopté huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont le troisième concerne « **la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** ». L'égalité des sexes est également un objectif transversal qui s'exprime à l'intérieur des 7 autres OMD.²⁵

1.3.1.7 Plan de mise en œuvre du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD)

Adopté à Johannesburg en 2002, le Plan de mise en œuvre du SMDD appelle à la promotion de l'égalité d'accès et la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prise de décision à tous les niveaux, en intégrant une perspective sexospécifiques dans toutes les politiques et stratégies, en éliminant toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et en améliorant le statut, l'état de santé et le bien-être économique des femmes et des filles en leur donnant pleinement accès, à égalité de chances, aux possibilités

²⁵ PNUD/GGCA, 2007

économiques, à la terre, au crédit, à l'éducation et aux services de santé. D'une manière particulière, le sommet a réaffirmé les engagements antérieurs sur la participation des femmes et a demandé aux Etats d'élaborer des indicateurs d'égalité femmes-hommes.²⁶

1.3.1.8 Accords internationaux sur le Climat

Accord de Cancun : L'accord de Cancun issu de la 16ème COP sur le climat en décembre 2010 au Mexique reconnaît que les femmes son parmi les parties prenantes à mobiliser pour agir efficacement sur tous les aspects des changements climatiques. " Cet accord demande aussi aux pays en développement, lorsqu'ils élaborent et mettent en oeuvre leurs strategies, de prendre en compte le souci d'égalité entre les sexes.²⁷

Accord de Doha : Lors de la 18ème COP sur le climat à Doha au Qatar en décembre 2012, une décision historique sur la « *Promotion de la représentation équilibrée des sexes et amélioration de la participation des femmes aux négociations de la CCNUCC* » a été adoptée. Cette décision constitue un pas important pour promouvoir une politique climatique sensible au genre, en assurant que les voix des femmes sont prises en compte lors des négociations, et en ajoutant l'examen des questions relatives au genre à l'ordre du jour de la Conférence des Parties.²⁸

²⁶ Idem

²⁷ UNREDD, 2011

²⁸ Le monde selon les femmes, 2012

Encadré 2. Engagements des Etats africains dans le Protocole de Maputo

- ✓ Combattre la discrimination à l'égard des femmes, sous toutes ses formes, en adoptant les mesures appropriées aux plans législatif, institutionnel et autre ;
- ✓ Modifier les schémas et modèles de comportement socioculturels de la femme et de l'homme en vue de parvenir à l'élimination de toutes les pratiques culturelles et traditionnelles néfastes et de toutes autres pratiques fondées sur l'idée d'infériorité ou de supériorité de l'un ou l'autre sexe, ou sur les rôles stéréotypés de la femme et de l'homme ;
- ✓ Entreprendre des actions positives spécifiques pour promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique de leurs pays, à travers une action affirmative et une législation nationale et d'autres mesures garantissant que les femmes sont des partenaires égaux des hommes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement de l'État ;
- ✓ Assurer une représentation et une participation accrues, significatives et efficaces des femmes à tous les niveaux de la prise des décisions ;
- ✓ Prendre en compte les indicateurs de développement humain spécifiques aux femmes dans l'élaboration des politiques et programmes de développement;
- ✓ Promouvoir l'accès et le contrôle par les femmes des ressources productives, telles que la terre et garantir leur droit aux biens ;
- ✓ Promouvoir l'accès des femmes aux crédits, à la formation, au développement des compétences et aux services de vulgarisation en milieu rural et urbain afin de leur assurer de meilleures conditions de vie et de réduire leur niveau de pauvreté;
- ✓ Veiller à ce que les effets négatifs de la mondialisation et de la mise en œuvre des politiques et programmes commerciaux et économiques soient réduits au minimum pour les femmes.

Source : UA, 2003

1.3.2 Principaux instruments régionaux

1.3.2.1 Déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEEAC sur l'égalité hommes-femmes

La Déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEEAC sur l'égalité entre les hommes et les femmes a été signée à Brazzaville le 26 Janvier 2004. Dans cette déclaration, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la politique Genre de la CEEAC et ont pris l'engagement de la mettre en oeuvre au niveau national. La vision de la Politique genre de la CEEAC est: ***“Une communauté où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits”***.²⁹

²⁹ Etude sur la prise en compte du genre dans la COMIFAC, 2012

1.3.2.2 Protocole de la charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique

Le protocole relatif au droits des femmes en Afrique a été adopté par la 2ème session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine à Maputo le 11 juillet 2003 en complément à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Entré en vigueur le 25 novembre 2005, ce protocole vise de renforcer le droit de la femme africaine. Le contexte du protocole est qu'en dépit de la ratification de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme par la majorité des États et de leur engagement solennel à garantir leur application, la femme en Afrique continue d'être l'objet des discriminations et des pratiques néfastes.³⁰

³⁰ UA, 2003. Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative au droits des femmes

2. Etat des lieux de l'intégration du genre dans les politiques et programmes de la COMIFAC

2.1 Quelques indicateurs sur le genre dans les pays de la COMIFAC

La population des pays du Bassin du Congo est estimée à 140 millions de personnes dont 53% de femmes.³¹ L'analyse du genre met en évidence la persistance des déséquilibres en matière de parité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de développement. Ces inégalités constituent des obstacles à la jouissance des mêmes droits humains pour tous et empêchent ainsi les femmes de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement du pays.³² Le tableau suivant montre quelques indicateurs de déséquilibres entre les femmes et les hommes dans les pays de la COMIFAC.

Les données du tableau montrent que les femmes qui constituent la majorité des populations des pays membres de la COMIFAC souffrent des inégalités qui se manifestent surtout au niveau de l'éducation, la participation dans la prise de décision et l'accès aux opportunités d'emplois. Selon le tableau, le Tchad est le pays qui a l'indice d'inégalité de genre le plus élevé. Par ailleurs les ménages dirigés par les femmes sont comptés parmi les plus vulnérables dans les pays affectés par les conflits armés comme la RDC, le Burundi et le Rwanda, et cela influence négativement l'indice national de développement.

Tableau 1 : Quelques indicateurs sur le genre dans la COMIFAC

| Pays | Population Totale 2012 | Pop. Féminine 2012 % | Femmes/Parlement % | Femmes chefs de ménages % | Indice de dev humain (IDH) | Indice d'inégalité de genre | Population active en 2009 | | Ecole secondaire/supérieur en 2010 (%) | | Alphabétisation (%) en 2012 | |
|------------|------------------------|----------------------|--------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|------|--|------|-----------------------------|------|
| | | | | | | | F | H | F | H | F | H |
| Burundi | 10,557,259 | 51,2 | 36,1 | 43,9 | 0,316 | 0,478 | 91,0 | 87,5 | 5,2 | 9,2 | 61,8 | 72,9 |
| Cameroun | 20,129,878 | 52,9 | 13,9 | 25,0 | 0,482 | 0,639 | 53,5 | 80,7 | 21,1 | 34,9 | 67,8 | 84,0 |
| Congo | 4,366.266 | 55,4 | 7,0 | | 0,533 | 0,629 | 62,9 | 82,6 | 43,8 | 48,7 | 78,4 | 89,6 |
| Gabon | 1,608,321 | 52,2 | 16,1 | | 0,674 | 0,509 | 70,0 | 81,1 | 34,7 | 53,8 | 53,3 | 73,7 |
| Guinée Eq. | 685,991 | 62,5 | 10,0 | | 0,537 | | 39,7 | 92,2 | | | | |
| RCA | 5, 057,208 | 45,5 | 9,6 | | 0,343 | 0,669 | 71,6 | 86,7 | 10,3 | 26,2 | | |
| RDC | 73,599,190 | 56,2 | 9,4 | 43,9 | 0,286 | 0,710 | 56,5 | 85,6 | 10,7 | 36,2 | 54,1 | 80,9 |
| Rwanda | 10,537,222 | 53,1 | 56,0 | 30,0 | 0,429 | 0,453 | 86,7 | 86,1 | 7,4 | 8,0 | 64,7 | 74,3 |
| STP | 183,176 | 53,0 | 18,2 | | 0,509 | | 44,5 | 76,0 | | | | |
| Tchad | 10,975,648 | 54,0 | 14,3 | | 0,328 | 0,735 | 62,7 | 78,2 | 9,0 | 9,9 | 12,8 | 40,8 |

Source : www.statistiquesmondiales.com, 2012; Index Mundi Country Fact, 2012 ; Rapport de l'étude sur le genre dans la COMIFAC, 2012.

³¹ Index Mundi Worldfactbook, 2012

³² Etude sur la prise en compte du genre dans les directives de la COMIFAC, 2012

2.2 Prise en compte du genre dans les politiques et programmes de la COMIFAC

Depuis quelques années, le genre est parmi les thématiques émergentes au sein de la COMIFAC. C'est dans ce cadre que cette institution a entrepris des initiatives visant l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes notamment la mise en place d'un Comité Adhoc Genre (CAG), l'organisation d'une étude sur la prise en compte du genre, l'inscription dans le plan de travail annuel 2013-2014 de la COMIFAC et le lancement du processus d'élaboration d'une stratégie genre.

L'étude organisée en février 2012 par la COMIFAC sur la prise en compte du genre dans les politiques et programmes en matière de gestion forestière au niveau régional et national a révélé que bien qu'il y a une volonté d'intégrer cette dimension, l'égalité entre les femmes et les hommes reste un grand défi dans la sous région et qu'il y a beaucoup à faire sur cette thématique. C'est dans ce cadre que les politiques et interventions programmatiques de la REDD+ et adaptation au changement climatique doivent s'appuyer sur les spécificités des femmes et des hommes pour garantir le succès à long terme. Ci-après un bref aperçu sur l'état des lieux de la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et quelques autres outils dans l'espace COMIFAC.

2.2.1 Politiques et décisions régionales

2.2.1.1 Déclaration de Yaoundé

Sortie du Sommet des chefs d'Etats d'Afrique Centrale réunis le 17 Mars 1999 dans le but d'examiner les problèmes liés à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes de la sous-région, la Déclaration de Yaoundé ignore les préoccupations liées au genre.³³

2.2.1.2 Traité de la COMIFAC relatif à la conservation et à la gestion des écosystèmes d'Afrique Centrale

Le Traité de la COMIFAC de Brazzaville en février 2005 a indirectement intégré la dimension genre en se référant aux trois conventions de Rio (la biodiversité, les changements climatiques et la désertification). Elles sont les trois principaux accords internationaux qui font force de loi en matière de développement durable. L'accord de Rio dénommé « Agenda 21 », précise clairement que l'émancipation des femmes et des hommes est indispensable pour le développement durable. Une déclinaison de ces précisions claires et cohérente dans le traité de la COMIFAC aurait renforcé la prise en compte de cet aspect dans tous les processus de gestion durable des ressources au niveau sous régional.³⁴

2.2.1.3 Résolution du deuxième sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEEAC d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers

Cette résolution se réfère également aux conventions de Rio mais ne ressort pas explicitement les aspects d'égalité homme-femme dans la gestion durable des ressources forestières et l'amélioration du bien-être des populations.

2.2.2 Stratégies, directives et autres décisions régionales

2.2.2.1 Plan de convergence de la COMIFAC

Le Plan de Convergence (PC) sert de référence et d'orientation stratégique pour la COMIFAC, les Etats membres et tous les acteurs du secteur forestier en vue de l'harmonisation des actions pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Malheureusement, le PC n'a ni dans ses objectifs, ni dans ses 10 axes, des références spécifiques au genre.

Cependant, la COMIFAC a depuis 2011 initié des actions visant la prise en compte de l'égalité des sexes dans ses axes stratégiques, à travers son Plan d'opération. Il s'agit notamment de :

- les réunions d'information et de sensibilisation des parties prenantes sur la thématique genre ;
- la mise en place d'un Comité Ad Hoc Genre (CAG) et d'une feuille de route en vue d'appuyer la COMIFAC dans sa réflexion sur l'orientation, l'intégration du genre dans le PC révisé/actualisé. Le processus de révision du PC constitue donc une bonne opportunité pour la prise en compte du genre ;
- un document de plaidoyer en faveur d'une stratégie sous-régionale de l'EFH dans la gestion des ressources naturelles et forestières des pays du Bassin du Congo a été réalisé et validé ;
- une étude sur l'état des lieux de l'intégration de la dimension genre dans les directives et décisions de la COMIFAC au niveau politique et opérationnel dans les Etats membres et les différentes initiatives sous-régionales a été également réalisée sous le financement de la GIZ ;
- la présente stratégie qui concerne spécifiquement le changement climatique et la REDD+.³⁵

2.2.2.2 Directives sous régionales sur la participation des populations locales et ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale

La participation des populations locales et des ONG constituent un préalable pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Ces directives tentent de réconcilier le droit coutumier et les textes juridiques nationaux relatifs à la gestion durable des forêts particulièrement en matière des droits d'usage par les populations locales et autochtones. Malheureusement, ces directives ne sont pas sensibles au genre. Le manque

³³ Rapport de l'étude sur la prise en compte du genre dans les directives de la COMIFAC, 2012

³⁴ Rapport de l'étude sur la prise en compte du genre dans les directives de la COMIFAC, 2012

³⁵ Rapport de l'étude sur la prise en compte du genre dans la COMIFAC, 2012

de référence du genre dans ces directives implique la non considération des préoccupations des femmes en ce qui concerne la participation, le droit de tenure forestière et foncière, l'autonomisation des femmes rurales, etc.³⁶

2.2.2.3 Directives régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétales en Afrique Centrale

Le Bassin du Congo regorge d'abondantes ressources naturelles dont les PFNL. Pourtant les directives qui régissent sa gestion en Afrique centrale ne prennent pas en compte :

- les principaux acteurs impliqués en général et particulièrement le rôle joué par les femmes dans cette filière ;
- l'importance des PFNL dans la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la croissance économique ;
- la non-reconnaissance du sous-secteur PFNL comme un levier essentiel de l'autonomisation des femmes à travers leur entrée (des femmes) dans des filières porteuses ;
- les besoins différenciés en ressources naturelles entre les hommes et les femmes.³⁷

2.2.2.4 Directives régionales relatives à la formation forestière et environnementale en Afrique centrale (en cour de validation)

Ces directives évoquent la prise en compte de la dimension genre dans les politiques et programmes de formation ainsi que dans les structures de formation. Celles-ci restent une opportunité pour l'intégration de la dimension genre dans l'enseignement sur la gestion des ressources naturelles.

2.2.2.5 Déclaration d'intention conjointe sur la REDD+ dans le Bassin du Congo entre les pays d'Afrique Centrale et les pays partenaires à Durban en décembre 2011 à la 17ème COP climat

Le but de cette déclaration est de stimuler les progrès en matière de REDD+ dans le Bassin du Congo, en tirant parti des institutions et des initiatives existantes pour soutenir le développement et la mise en oeuvre des stratégies nationales REDD+. D'une manière particulière, cette déclaration vise spécifiquement à (i) accélérer la mise en oeuvre de la REDD+ dans le Bassin du Congo dans le but ultime de gérer durablement les écosystèmes forestiers en vue de stabiliser le couvert forestier et réduire les émissions de carbone en tenant compte des besoins de développement dans la région ; et (ii) renforcer la promotion et la mise en oeuvre de la REDD+ dans le Bassin du Congo à travers une collaboration ambitieuse, pragmatique et étroite via le soutien politique et la mobilisation accrue des ressources financières et techniques. Bien qu'elle ne soit pas explicite sur le genre, cette déclaration est une opportunité pour la prise en compte des sexes spécificités dans la REDD+.³⁸

2.2.3 Programmes et projets régionaux de la COMIFAC

La COMIFAC et ses partenaires ont développé des initiatives (programmes/projets), dont certains mettent un accent ou prennent en compte la question du genre. Il est constaté cependant que le problème qui se pose reste la traduction en action des principes d'intégration du genre contenus dans la plupart des documents des programmes et projets.

Parmi les initiatives genre sensibles dans la COMIFAC on peut citer notamment :

- les programmes PACEBCo et CARPE ;
- les projets régionaux REDD+ : PRRDD/GEF de renforcement des capacités institutionnelles et MNV/FAO de développement des MNV nationaux avec approche sous régional;
- le projet REDD+ UICN/ACDI : Meilleure participation des parties prenantes du Bassin du Congo au processus REDD aux niveaux international, sous régional et national;
- le projet REDD+ UICN/FFBC- Appui à la participation multi acteurs au processus REDD+ au Cameroun, Gabon, Congo et RCA ;
- etc.

D'une manière particulière, les projets régionaux REDD+ de la COMIFAC (BMGEF et FAO/UNREDD) de développement des Plans de préparation à la REDD+ (RPP/Readness Preparation Proposal) et de mise en place des Systèmes nationaux de suivi des forêts dans les pays de la COMIFAC présentent des opportunités pour la concrétisation des principes d'égalité Femmes-Hommes sur le terrain. Ces projets pourront également constituer des modèles pour la mise en oeuvre de la présente stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation dans la COMIFAC.

En ce qui concerne particulièrement le projet MNV/FAO en cours de démarrage, ses principes sensibles au genre sont notamment :

- faire participer les hommes et les femmes en tant que parties prenantes dans toutes les phases des processus de décisions ;
- faire des analyses selon le genre ;
- tenir compte de la dimension genre dans les processus de surveillance ;
- attribuer les ressources financières adéquates pour intégrer les dimensions genre ;
- inclure une expertise technique en questions sociales dans toutes les phases de la REDD+

³⁶ Etude sur la prise en compte du genre dans la COMIFAC, 2012

³⁷ Etude sur la prise en compte du genre dans la COMIFAC, 2012

³⁸ Déclaration d'intention conjointe sur REDD+ dans le Bassin du CONGO Entre les Pays d'Afrique centrale et les Pays partenaires, 2011

2.3.4 Inclusion du genre dans les documents et processus REDD+ et adaptation au changement climatique au niveau national

Une étude menée au Cameroun, en RCA et en RDC depuis la phase de préparation des Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA) en 2008 jusqu'au lancement des processus REDD+ en 2011 a montré que les considérations de genre ne sont pas bien définies. Cette faible sensibilité au genre est caractérisée d'une part par la non implication des institutions en charge de cette thématique, et d'autre part par la représentativité très limitée des femmes dans les fora et processus REDD+ et adaptation au changement climatique.³⁹

Il est constaté que dans certains PANA, il y a des références faites sur la vulnérabilité des femmes face au changement climatique mais les mesures d'adaptation préconisées ne distinguent pas les spécificités de genre. C'est le cas par exemple de la RDC et la Guinée Equatoriale qui reconnaissent le rôle des femmes en matière d'eau, d'agriculture et de développement tandis que le Burundi souligne le besoin d'autonomiser les femmes pour leur résilience au changement climatique. Au regard des projets prioritaires d'adaptation retenus dans les PANA des différents pays de la COMIFAC, on remarque malheureusement que les aspects genre ne sont pas explicités dans les actions préconisées.⁴⁰

En ce qui concerne les PIN et RPP, ceux-ci ne reflètent généralement pas des actions sensibles au genre alors que ces documents reconnaissent le rôle incontournable des femmes dans la gestion forestière et la problématique du droit de tenure. Il est important que des actions de plaidoyer soient menées afin que des références sur le genre soient incluses dans les politiques et les stratégies nationales REDD+, et traduites en action à travers les projets pilotes.⁴¹ Le Cameroun est le pays qui, dans son RPP a pris en compte les questions liées au genre dans la REDD+ à travers un processus participatif et inclusif impliquant les femmes.⁴²

2.3.5 Prise en compte du genre dans les politiques et législations nationales

Les politiques et les législations pertinentes pour le genre dans la REDD+ et l'adaptation au changement climatique sont surtout celles en rapport avec le droit de propriété et d'usage des ressources foncières et forestières par les femmes et les hommes. L'analyse des textes des lois et des politiques a montré que le Rwanda présente la meilleure performance en ce qui concerne la prise en compte de l'EFH, suivi de la Guinée Equatoriale et de la RCA.⁴³

Tableau 2 : Sensibilité au genre des politiques et des lois des pays de la COMIFAC

1= Très bien, 2= Assez bien, 3= Bien

| Indicateur | Cadre législatif et réglementaire genre sensible | | | Code forestier et foncier sensible genre sensible | | | Politique forestière genre sensible | | |
|--------------------|--|---|---|---|---|---|-------------------------------------|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Pays | | | | | | | | | |
| Burundi | | | x | | | x | | x | |
| Cameroun | | x | | | | x | | x | |
| Congo | | x | | | | x | | x | |
| Gabon | | x | | | | | | | |
| Guinée Equatoriale | x | | | | x | | | x | |
| RCA | | x | | | x | | | x | |
| RDC | | x | | | | x | | x | |
| Rwanda | x | | | x | | | x | | |
| STP | x | | | | | | | | |
| Tchad | | x | | | | x | | | x |

Source : Rapport de l'étude sur la prise en compte du genre dans les directives de la COMIFAC, 2012

Encadré 3. Au Cameroun, le processus de mise en oeuvre de la REDD+ repose sur la participation de toutes les catégories d'acteurs particulièrement les groupes les plus vulnérables dont les femmes

- ✓ Le RPP prévoit que les femmes participeront aux différentes activités développées afin de s'assurer de la prise en compte de la problématique du genre. C'est dans ce cadre que les femmes ont été identifiées parmi les neuf groupes d'acteurs du processus REDD+ et une feuille de route avait été adoptée pour leur implication effective notamment dans l'élaboration du RPP ;
- ✓ Les femmes sont représentées dans le Comité de Pilotage du processus REDD+ à travers la Plateforme REDD & CC dont un des responsables est une femme. Maintenant que le RPP est validé, une stratégie d'implication des femmes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie nationale est en cours de finalisation. L'arrêté qui met en place le Comité Nationale REDD ne fait malheureusement aucune référence au genre.

Source : R-PP Cameroun, 2012

39 HC, Peach Brown, 2011

40 PNUD/GGCA, 2007

41 HC, Peach Brown, 2011

42 RPP Cameroun, 2012

43 Etude sur la prise en compte du genre dans les directives de la COMIFAC, 2012

3. Défis de la REDD+ et adaptation et enjeux de genre dans la COMIFAC

3.1 Défis de la REDD+

3.1.1 Risques environnementaux et sociaux

La mise en oeuvre des politiques REDD+ est susceptible d'affecter de vastes zones forestières sur lesquelles comptent les communautés dépendantes des forêts. Dans l'intérêt de maximiser les bénéfices liés au carbone, la conversion des forêts naturelles en plantations et autres usages pourra avoir des implications négatives sur la santé des écosystèmes et le bien être des populations. D'une manière particulière, le régime foncier et la propriété sont au coeur de la revendication "No Rights, No REDD" (pas de droit, pas de REDD). En effet, la REDD+ pourra occasionner la perte des moyens d'existence et des savoirs traditionnels et ruraux, ainsi que la déconnexion avec la forêt. Si les mesures adéquates de sauvegarde ne sont pas prises, les impacts de la REDD+ seront plus négatives sur les populations les plus vulnérables dont les femmes.⁴⁴

3.1.2 Droits aux ressources et carbone

L'aspect des droits des communautés est une question fondamentale car ceux-ci sont souvent mal définis et faiblement garantis. Par ailleurs les droits de propriété et de sécurité foncière comportent des considérations complexes liées au genre, et qui varient d'un pays à un autre, notamment les décalages entre hommes et femmes dans l'accès à la propriété foncière. Déterminer un régime précis d'accès à la propriété foncière sur les terres forestières et clarifier quels en sont les bénéficiaires constituent les conditions préalables nécessaires pour une mise en oeuvre réussie de la REDD+. Le succès se mesurant au degré d'équité de l'attribution des avantages, les individus disposant de droits sur les terres et le carbone sont bien placés pour bénéficier de la REDD+. La reconnaissance des droits d'accès des femmes aux terres, aux ressources et carbone forestiers est donc essentielle à la réussite de la REDD+.⁴⁵

⁴⁴ UN-REDD, 2011

⁴⁵ Idem

En ce qui concerne le carbone, cette ressource constitue une nouvelle marchandise et les politiques relatives aux droits qui lui sont associés à cet égard sont encore peu claires ou peu développées dans de nombreux pays. Selon certains, les droits au carbone devraient être liés à la propriété de la terre. D'autres en revanche, considèrent que puisque des vastes zones forestières appartiennent à l'Etat mais sont de facto gérées par les communautés locales, notamment par les femmes, il est difficilement concevable de prendre la propriété des terres comme seul critère pour l'attribution des droits au carbone.⁴⁶

3.2 Enjeux de la REDD+ pour les femmes

Les femmes pourront se retrouver perdantes dans l'opérationnalisation de la REDD+ : bien que le lien entre les questions de parité femmes-hommes et la REDD+ reçoive un intérêt croissant, les femmes ne sont pas encore reconnues comme des partenaires égaux dans la conception, la mise en oeuvre et le suivi des projets, le développement des politiques, les débats et les consultations à tous les niveaux.⁴⁷ En effet, dans les pays du Bassin du Congo, la femme subit encore des discriminations et éprouve des difficultés à jouir de ses droits de tenure forestière et foncière. La coutume exclut généralement les femmes du droit de propriété qui est enregistrée au nom de l'homme et

⁴⁶ HC, Peach Brown, 2011

⁴⁷ A.Seryowari, 2012

Encadré 4. Nécessité de prendre des dispositions spécifiques pour la participation des femmes

- ✓ Leurs droits aux forêts et aux ressources foncières doivent être reconnus ;
- ✓ Leurs rôles de leaders, parties prenantes et bénéficiaires de la REDD+ doivent être considérés avec attention et reflétés dans toutes les phases.

Source: H.C. PEACH BROWN, 2011

se transmet patrilinéairement au groupe. Dans bon nombre de pays de la sous région, l'homme incarne l'autorité au sein du ménage, fixe les règles, assure la gestion et le contrôle des biens familiaux et prend les décisions importantes. Le régime foncier reste donc un problème épineux quant à l'accès des femmes à la propriété foncière dans la plupart des pays de la COMIFAC.⁴⁸

Eu égard à leur implication dans l'utilisation des forêts et la terre, les femmes ont les connaissances, les capacités et expériences nécessaires à la mise en oeuvre des politiques REDD+. En effet, les femmes et les hommes ont des droits, des rôles et responsabilités différenciés face à l'usage des forêts et des produits forestiers: la gestion du bois et de la faune revient à l'homme tandis que les femmes assurent la gestion des PFNL pour des usages multiples particulièrement l'alimentation. Les femmes sont aussi impliquées dans l'agroforesterie et avec les enfants, s'occupent de la gestion du bois de feu. Dans l'agriculture, la femme joue un rôle prépondérant car c'est elle qui prépare la terre, plante et entretient les cultures vivrières, la plupart du temps. Toutes ces activités et ces savoirs peuvent favoriser une gestion durable des forêts. Faire des femmes des actrices de la REDD+ pourrait donc limiter les risques de statu quo et favoriser des avancées, comme l'atténuation de la pauvreté grâce à la production de revenus, ou des projets mieux conçus et plus intègres.⁴⁹

Les initiatives REDD+ sont potentiellement une stratégie de réduction de la pauvreté, de conservation et d'atténuation des changements climatiques. Mis en place dans son sens le plus large c'est-à-dire en intégrant fondamentalement les questions de genre, la REDD+ pourrait être un avantage pour les femmes dans l'augmentation de leur accès à des bénéfices et leur visibilité en tant que partie prenante à la gestion des ressources forestières.⁵⁰

Si les projets REDD+ ne sont pas conçus et mis en oeuvre avec une sensibilité genre, leur efficacité n'est pas garantie ; bien mieux, ceux-ci contribueront à creuser les écarts entre les genres. Les risques spécifiques de la REDD+ pour les femmes pourraient plutôt être la violation de leurs droits, l'augmentation de leur vulnérabilité, la répartition

inéquitable des bénéfices, et leur rôle invisible en tant qu'actrices à part entière du changement.⁵¹

3.3 Défis d'adaptation au changement climatique et enjeux pour les femmes

Les avancées dans les négociations internationales sur le climat montrent que la région Afrique Centrale a mis beaucoup plus d'efforts sur la REDD+ alors que l'adaptation reste aussi une préoccupation majeure dans les pays de la COMIFAC. En effet, face aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, les femmes et les hommes ne sont pas exposés de même manière à la vulnérabilité. Lorsque les inondations surviennent ou les sécheresses persistent, les femmes sont les premières à éprouver les conséquences sur leurs moyens d'existence et leurs vies quotidiennes. Après une catastrophe ou pendant des périodes stressantes on remarque que de nombreuses filles sont contraintes de quitter l'école pour aider aux tâches ménagères dans la maison ou pour économiser de l'argent. C'est ainsi que les femmes ont des niveaux d'alphabétisation plus faibles, et sont donc moins susceptibles de réagir aux premières alertes et instructions annoncées par écrit.⁵² Un faible niveau d'éducation conduit également à une participation moindre aux prises de décisions et à une représentation moindre dans les organisations et les formations adressant des réponses aux catastrophes naturelles.⁵³

En tant que responsables d'exploitations agricoles à petite échelle, ces actrices constituent la vaste majorité des agriculteurs mais elles disposent de beaucoup moins de ressources pour faire face aux mauvaises récoltes ou pour adopter des méthodes agricoles plus adaptées aux dérives climatiques. Responsables des ressources du ménage, elles doivent souvent lutter pour assurer l'approvisionnement en eau et en nourriture. En tant que migrantes et réfugiées fuyant les régions en proie aux tensions climatiques, elles ont une probabilité plus grande d'être victimes de la maladie et de la violence. Lors des catastrophes naturelles, les décès de femmes sont nombreux. Ainsi, plus les femmes

48 H.C. PEACH BROWN, 2011

49 Idem

50 ONU-REDD, 2011

51 A.Seryowari, 2012

52 FAO, 2012

53 PNUD/GGCA, 2007

Encadré 5. Les femmes et l'adaptation au changement climatique

- ✓ Le changement climatique affecte plus les femmes que les hommes et cela est dû aux inégalités existantes;
- ✓ Même si les femmes sont souvent ignorées dans les débats sur la gestion des changements climatiques elles ont pourtant beaucoup à apporter ;
- ✓ Les femmes elles ne sont pas passives, elles sont des agents actifs avec des capacités différentes pour répondre aux défis posés par le changement climatique;
- ✓ En vue de faire face à la vulnérabilité des femmes au changement climatique, des mesures urgentes sont nécessaires pour développer leur capacités d'adaptation.

Source: PNUD/GGCA, 2007

sont négativement affectées par le changement climatique, plus les inégalités se renforcent.⁵⁴ Les femmes sont plus exposées à la pauvreté, elles ont des revenus inférieurs à ceux des hommes, elles sont plus susceptibles d'être économiquement dépendantes et ont un accès limité à la terre, aux finances et aux crédits, ainsi qu'une probabilité limitée d'avoir le contrôle sur les ressources productives.⁵⁵

⁵⁴ PNUD/GGCA, 2007
⁵⁵ FAO, 2012

Les femmes sont le plus souvent perçues uniquement comme des victimes du changement climatique, et non comme des agents positifs de changement qui peuvent contribuer à des stratégies d'adaptation. Grâce à leurs connaissances, les femmes peuvent mettre à profit leurs idées et leur expérience pour la mise en place des mesures durables d'adaptation au changement climatique.⁵⁶

⁵⁶ UNDP/GGCA, 2007

4. Cadre d'orientation stratégique des actions visant l'intégration du genre dans la REDD+ et adaptation

4.1 Orientations stratégiques

La présente stratégie régionale genre en matière de REDD+ et adaptation veut doter la sous région d'un cadre de référence pour adresser des questions sexospécifiques en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique en Afrique Centrale. Cette stratégie est une des réponses apportées par le REFADD pour contribuer de manière efficace aux efforts de la COMIFAC et ses partenaires en ce qui concerne l'intégration du genre dans les politiques en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale en général et en particulier sur la REDD+ et l'adaptation au changement climatique.

Cette stratégie donne des orientations sur les actions prioritaires visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes face au processus REDD+ et adaptation au changement climatique dans les pays et à l'échelle sous régionale. Se référant aux politiques internationales, régionales et nationales, et aux engagements de la COMIFAC et des partenaires à adopter des mesures adéquates pour la mise en oeuvre de la REDD+ et l'adaptation, la stratégie propose des actions prioritaires permettant la participation équitable des femmes et des hommes dans les processus. Les actions de terrain déjà existantes dans les pays seront renforcées et diffusées dans l'espace COMIFAC tandis que d'autres seront créés en se basant sur les leçons apprises.

Les actions envisagées permettront la prise en compte de la dimension genre dans toutes les phases du processus REDD+ y compris la mise en oeuvre des projets pilotes, le suivi et la vérification. Les actions stratégiques proposées renforceront par ailleurs les capacités des femmes et des hommes à s'adapter au changement climatique et à créer des conditions de résilience à travers des interventions visant l'atténuation et l'adaptation. Ainsi, les interventions envisagées porteront essentiellement sur le renforcement des capacités, le soutien aux initiatives de base et la diffusion des acquis, la participation active des femmes dans les processus REDD+ et adaptation, l'information et la communication ainsi que le plaidoyer.

La mise en oeuvre de la stratégie impliquera tous les acteurs de la sous région en général et particulièrement la société civile représentée par les réseaux d'ONG et autres organisations militant pour une gestion durable des ressources naturelles dans la sous région. Le REFADD en tant que réseau spécialisé sur les questions liées au genre et la gestion des ressources naturelles dans la COMIFAC sera le moteur de la stratégie. Lors de la réunion du PFBC en mars 2013 à Douala au Cameroun, les partenaires ont reconnu que le REFADD est un partenaire privilégié de la COMIFAC car joue un rôle très important au niveau régional et surtout au niveau national et local pour faire entendre la voix des femmes. Un atout important du REFADD est l'existence des antennes dans les pays membres de la COMIFAC qui collaborent étroitement avec les coordonnateurs nationaux de la COMIFAC et les présidents de fora nationaux de la CEFDHAC.

D'autres réseaux de la société civile reconnus ainsi que les plateformes impliquées dans la promotion du genre et/ou dans les processus REDD+ et adaptation dans l'espace COMIFAC travailleront avec le REFADD pour l'opérationnalisation de la présente stratégie. Il s'agit essentiellement d'autres réseaux de la CEFDHAC spécialisés sur des questions spécifiques: Parlementaires (REPAR), les populations locales et autochtones (REPALEAC) et les jeunes (REJEFAC). La mise en oeuvre de la stratégie reposera également sur les synergies entre le REFADD et les autres réseaux oeuvrant dans le secteur de la gestion des ressources naturelles et forestières dont le Réseau des Femmes Africaines pour la Foresterie Communautaire (REFACOF) travaillant sur l'accès du foncier, en particulier pour les femmes en Afrique.

4.2 Objectifs

4.2.1 Objectif global

La stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation au changement climatique en Afrique Centrale vise la prise en compte du genre et l'implication effective des femmes dans les processus REDD+ et adaptation au

changement climatique dans l'espace COMIFAC. Cette stratégie permettra de renforcer la place de la femme et des autres populations à haut risque de vulnérabilité, dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies nationales et sous régionales REDD+ et adaptation. Elle crée ainsi l'opportunité de donner aux hommes et aux femmes les mêmes chances de participation et d'accès aux bénéfices et opportunités offerts par les politiques, les programmes et les projets mis en place. D'une manière particulière, la stratégie offre à la femme rurale un cadre lui permettant de tirer profit des avantages de la REDD+ et des opportunités offertes dans le cadre des programmes d'adaptation au changement climatique pour ainsi contribuer à la lutte contre la pauvreté.

4.2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés par la stratégie sont les suivants :

- faciliter l'intégration du genre dans les politiques et législations relatives à la REDD+ et d'adaptation existants ou en cours d'élaboration dans les pays et dans la sous région ;
- favoriser le renforcement des capacités en matière de genre, REDD+ et adaptation au changement climatique à tous les niveaux ;
- favoriser la participation des femmes dans les processus de prise de décision en matière de REDD+ et adaptation au changement climatique à tous les niveaux ;
- encourager la mise en place et le renforcement des projets et initiatives REDD+ et adaptation focalisant les femmes;

4.3 Principaux axes stratégiques

4.3.1 Intégration du genre dans les politiques et législations

L'intégration du genre dans les politiques et législations constitue un préalable pour la durabilité des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. D'une manière particulière, la mise en œuvre de la REDD+ nécessite un environnement politique et réglementaire permettant de garantir l'équité. Etant donné que la question du droit des femmes à la terre et aux ressources naturelles constitue un enjeu majeur, il est important que les Etats membres de la COMIFAC prennent en compte cette dimension dans les processus des réformes engagés afin d'améliorer le statut des femmes qui ne leur confère aucun droit de propriété et surtout de contrôle sur la terre. Dans ces pays, l'opposition entre le droit coutumier et écrit aboutit souvent à une mise en application difficile et cela pèse lourdement sur les femmes qui n'ont pas droit à la succession ni à la propriété alors que les constitutions interdisent la discrimination des sexes.

Plus les aspects liés au genre seront explicites dans les

textes, plus il y aura l'efficacité, l'efficience et l'équité dans le processus REDD+. En se basant sur le fait que certains pays comme le Rwanda, la Guinée Equatoriale et la RCA ont fait des avancées considérables en matière de prise en compte de la dimension genre, leurs expériences serviront de référence pour la majorité des Etats qui ont entamé les processus de réformes foncières et forestières. D'autres pays ne sont pas encore engagés dans le processus des réformes mais ils peuvent procéder à l'intégration du genre dans les textes d'application des politiques et réglementations en vigueur. Il est à noter que la démarche ne consistera pas uniquement en une intégration du genre dans les politiques, mais aussi en une harmonisation des textes.

Objectif : Veiller à la prise en compte du genre dans les politiques et législations relatives à la REDD+ et l'adaptation au changement climatique aux niveaux national et régional

Résultats attendus : les politiques nationales et régionales intègrent la dimension genre particulièrement la reconnaissance du droit des femmes à la propriété et que les R-PP, les stratégies REDD+ et les PANA prennent en compte les spécificités genre.

Actions stratégiques :

- ✓ étude sur la vulnérabilité des femmes et évaluation des documents de politiques et lois: cela permettra d'analyser les disparités de l'aspect genre dans la gestion foncière et forestière, les implications de la REDD+ et les impacts liés aux variations climatiques sur les femmes. L'étude permettra ainsi de dégager les manquements dans les documents des politiques et de proposer des améliorations.
- ✓ plaider auprès des décideurs en se basant sur les résultats de la recherche comme évidence. Parmi les moyens qui seront utilisés, il y a l'élaboration des notes de position avec des propositions concrètes d'amélioration à adresser aux décideurs sur les processus de réforme en cours.
- ✓ participation active au processus de réformes et d'élaboration des politiques REDD+ par les organisations de la société civile afin de s'assurer que les préoccupations de genre sont prises en compte.

Acteurs impliqués : seront des institutions potentielles pour l'intégration du genre dans les politiques à travers la communication, le plaider et la revue des textes. Il s'agit notamment de :

- la COMIFAC et son groupe thématique genre (CAG);
- la CEFDHAC,
- les Parlementaires;
- les Ministères et autres départements publics en charge des forêts, des terres et du genre dont les conseils nationaux des femmes;
- les Coordination régionales et nationales REDD+
- la CEFDHAC et ses réseaux ainsi que d'autres plateformes des organisations de la société civile dont les ONG impliquées dans la gestion des ressources naturelles et la promotion du genre au

niveau national et régional. Il s'agit premièrement du REFADD qui a développé ce document de stratégie et qui, en plus de la Coordination régionale, a des antennes dans les pays de la COMIFAC comme les autres réseaux de la CEFDHAC à savoir le REPAR (Réseau des Parlementaires), le REPALEAC (Réseau des Populations Autochtones et Locales en Afrique Centrale) et le REJEFAC (Réseau des Jeunes d'Afrique Centrale). Les autres réseaux sont notamment le REFACOF et le Réseau des femmes des forêts modèles facilité par le Réseau Africain des Forêts Modèles (RAFM), etc.

- les partenaires au développement qui apporteront des soutiens techniques et financiers dont UICN, GIZ, FAO, ACDI, USAID, PNUD, ONU-REDD, ONU-Femmes,...), etc.

4.3.2 Renforcement des capacités en genre, REDD+ et adaptation au changement climatique

Cet axe concerne la formation et la sensibilisation ainsi que l'accompagnement des acteurs de la société civile mais aussi ceux du secteur public et privé. Il s'agira des organisations à la base regroupant les femmes à majorité, les ONG, les réseaux, les plateformes et les autres acteurs impliqués dans la promotion du genre et la mise en oeuvre des programmes en rapport avec la REDD+ et l'adaptation au changement climatique.

La formation accordera plus d'attention aux réseaux et leurs membres qui auront un grand rôle à jouer dans la mise en oeuvre de la stratégie. En plus des connaissances sur l'intégration du genre, la REDD+ et l'adaptation, les réseaux ont besoin d'acquérir des compétences en plaidoyer et en négociation afin de pouvoir influencer les politiques et les processus à tous les niveaux y compris les négociations internationales. Bien que leurs besoins prioritaires soient mieux connus après l'étude, on peut déjà affirmer que la connaissance des techniques de réseautage constitue également un atout pour la création des alliances et le travail en synergie pour les réseaux et les plateformes. La mobilisation des ressources est aussi un besoin majeur pour les réseaux qui doivent s'assurer de la disponibilité des moyens techniques et financiers pour leurs propres interventions et ceux des membres.

Objectif : identifier les acteurs à tous les niveaux et leur permettre d'acquérir des connaissances et des capacités en matière de genre, REDD+ et adaptation

Résultats attendus :

- les acteurs potentiels impliqués sont identifiés : administrations, réseaux et plateformes, antennes nationales, organisations de base, media, secteur privé,
- les besoins en renforcement des capacités des acteurs sont évalués;
- les groupes d'acteurs sont sensibilisés et formés sur le genre, REDD+ et adaptation;

- les réseaux et plateformes sont formés sur les techniques de plaidoyer, de gestion des réseaux, de négociation et de mobilisation des ressources.
- les membres des organisations de base seront formés en gestion (développement, exécution et suivi/évaluation) des projets communautaires;
- l'alphabétisation fonctionnelle est intégrée dans les activités à mener avec les bénéficiaires

Actions stratégiques :

- ✓ étude sur l'état des lieux des acteurs au niveau régional, national et local;
- ✓ développement d'un plan de renforcement des capacités;
- ✓ élaboration des modules de formation
- ✓ campagnes de sensibilisation et de formation

Acteurs impliqués :

- la COMIFAC et les programmes régionaux connexes ;
- les Ministères et départements publics en charge du genre, de la REDD+ et adaptation;
- la CEFDHAC et ses réseaux dont le REFADD, le REPAR, le REPALEAC et le REJEFAC,
- les autres réseaux dont le REFACOF, les plateformes sur la REDD+ et le changement climatique;
- les partenaires au développement dont le PFBC, ONU REDD, ONU FEMMES, FAO, PNUD, PNUE, etc.

4.3.3 Renforcement des initiatives REDD+ et adaptation au changement climatique impliquant les femmes à la base

Il s'agira de soutenir les initiatives contribuant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts, à donner des réponses appropriées à la vulnérabilité des populations et des écosystèmes face au changement climatique et à créer des moyens d'existence durables dans les pays du Bassin du Congo. Il sera encouragé des actions présentant des synergies entre l'atténuation et l'adaptation. Ces initiatives devront apporter une additionalité et garantir la permanence en termes de réduction des émissions de carbone. Une attention particulière sera réservée aux actions affirmatives⁵⁷ permettant de corriger les disparités liées au genre dans la gestion des forêts et des ressources naturelles. Celles-ci seront menées sur le terrain, et produiront la matière pour le plaidoyer au niveau national et sous régional.

Objectif : garantir la participation des femmes dans des initiatives de démonstration de la REDD + et adaptation et de favoriser le partage des expériences et la diffusion des bonnes pratiques et des innovations développées avec la participation des femmes dans les pays de la COMIFAC

Résultats attendus :

- des projets pilotes REDD+ et adaptation sont initiés avec la participation des femmes ;

⁵⁷ Les actions affirmatives sont caractérisées par une discrimination positive où les exécutants qui sont en même temps les bénéficiaires sont essentiellement les femmes

- les projets pilotes déjà existants impliquant les femmes à la base sont renforcés;
- les bonnes pratiques et innovations sont partagées entre les pays de la COMIFAC:

Actions stratégiques :

- ✓ développement, mise en œuvre et suivi des projets pilotes impliquant les femmes à la base. Parmi les actions ciblées il y notamment:
 - la foresterie et l'agroforesterie;
 - les énergies alternatives au bois de chauffe,
 - l'économie d'énergie;
 - l'agriculture durable;
 - la valorisation des PFNL et création des chaînes de valeur;
 - la gestion durable des eaux de pluie,
 - etc.
- ✓ extension des projets pilotes en se basant sur les leçons apprises des phases initiales ;
- ✓ partage des expériences, des bonnes pratiques et innovations sur les projets existants dans l'espace COMIFAC en vue d'une replication ;

Le partage sur les initiatives impliquant les femmes dans les pays de la COMIFAC sera basé notamment sur les approches et techniques novatrices de :

- foresterie communautaire ;
- foresterie et agroforesterie intégrant la domestication des espèces à haut rendement et résistantes au changement climatique,
- carbonisation moderne ;
- foyers améliorés,
- énergies propres dont le biogas et les énergies solaires, microcentrales, etc.
- valorisation des PFNL (dont le bambou, le moabi, l'allanblakia, le palmier à huile, la caféiculture, theiculture, les espèces fruitières, les épices, etc),
- collecte des eaux de pluie,
- agriculture et élevage: agriculture irriguée, jardinage de cuisine, élevage des petits ruminants, etc
- conduite d'un état des lieux sur les initiatives REDD+ et adaptation ayant un caractère novateur dans les pays de la COMIFAC en vue d'en extraire les bonnes pratiques à partager entre les pays.

Acteurs impliqués :

- COMIFAC et programmes/projets connexes,
- Ministères en charge du genre, des forêts, des terres, de l'eau, agriculture et des autres départements publics concernés
- ONG membres du REFADD et autres réseaux spécialisés (REPALEAC, REJEFAC, REFACOF, etc),...
- GIC et organisations paysannes à la base (dans et autour des paysages, aires de conservations, unités forestières, etc.) ;
- Administration locale;
- Coordination REDD+ et Comités nationaux sur le Climat
- Partenaires au développement : PNUD, PNUE, ONU-REDD, ONU-Femmes, USAID/CARPE, FAO, UICN, ACDI, SNV, RAFM/Réseau des Femmes des

- forêts modèles, ICRAF, IFDC, etc, ...)
- les institutions des microfinances ;
- les médias

4.3.4 Participation des femmes dans les processus REDD+ et adaptation:

Il s'agira de promouvoir l'augmentation de l'effectif des femmes dans les plateformes et processus de la REDD+ et l'adaptation au changement climatique. En effet, il a été constaté que les femmes de l'espace COMIFAC sont généralement absentes aux dialogues sur la REDD+ et les changements climatiques à tous les niveaux en général et particulièrement dans les négociations internationales.

Objectif : favoriser la participation des femmes dans les processus de prise de décision sur la REDD+ et l'adaptation au changement climatique

Résultats attendus :

- Les femmes occupent 50% des places dans les processus REDD+ et adaptation au niveau national et régional :
- plateformes des OSC sur la REDD+ et adaptation ;
- comités nationaux/coordinations nationales REDD+ et adaptation ;
- équipe des projets REDD+ et adaptation
- négociations internationales sur le climat;
- réunions sur le climat

Actions stratégiques : il s'agira du lobbying et du plaidoyer mais aussi la sensibilisation des femmes pour leur participation active dans les processus REDD+ et adaptation au changement climatique.

Acteurs impliqués :

- COMIFAC /CAG
- PFBC,
- Ministères en charge des négociations internationales
- Ministère en charge du genre
- Conseils nationaux des femmes
- Coordination REDD+ et projets
- Réseaux : REFADD, REFACOF,
- Partenaires (PNUD, PNUE, ONU-Femmes, ONU-REDD. FAO, GIZ, ACD, UICN, GGCA, etc.

4.3.5 Information, communication et plaidoyer

Il s'agira de promouvoir un environnement favorable à la prise en compte du genre dans les politiques et la participation active des femmes dans les processus REDD+ et adaptation. L'information et la communication favoriseront par ailleurs la visibilité des actions menées dans le cadre de la stratégie.

Objectif : favoriser l'information et la communication sur l'intégration du genre dans la REDD+ et adaptation au changement climatique dans la sous région.

Résultats attendus :

- les acteurs adhèrent au principe d'intégration du genre dans la REDD+ et adaptation au changement climatique ;
- les actions prioritaires retenues pour l'intégration du genre dans la REDD+ et l'adaptation sont connues par les partenaires ;
- les informations sur les actions identifiées sont disponibles et exploitables par les acteurs à tous les niveaux

Actions stratégiques : il s'agira essentiellement du développement des outils de communication et de plaidoyer. Les outils de communication seront notamment :

- ✓ une stratégie de communication ;
- ✓ des notes de positions/déclarations
- ✓ des boîtes à images, des livrets et dépliants, des affiches, des banderoles, des t-shirts et des casquettes,
- ✓ un bulletin d'information sera produit et diffusé mensuellement en ligne au sein des partenaires du PFBC. Ce bulletin sera posté sur le site du PFBC et celui du REFADD en construction ;
- ✓ production et diffusion des articles, chroniques et reportages radio sur les initiatives pilotes et d'autres actions impliquant les femmes dans les pays et dans la sous-région ;
- ✓ participation à des foires et expositions

En ce qui concerne le plaidoyer, les outils seront utilisés dont des notes politiques et de position, des communiqués de presse, des tables rondes, des conférences de presse, des dîners-débats avec les décideurs, des ateliers des acteurs, etc.

Acteurs impliqués :

- REFADD et autres réseaux
- Plateformes
- Media : RERAC (Réseau des Radio Communautaires), Radio Environnement, Afrique Environnement Plus, Radios & Télévisions nationales ;
- Partenaires au développement

4.3.6 Partenariats

Cet axe permettra le renforcement de la collaboration entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie y compris les organisations de la société civile, le secteur privé, les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales, les agences de coopération et les donateurs.

Objectif : favoriser la collaboration entre les acteurs pour la durabilité des actions

Résultats attendus :

- alliances créées pour le plaidoyer et la mise en œuvre de la stratégie en général ;
- financements des actions proposées dans la stratégie

Actions stratégiques :

- ✓ mobilisation des partenaires lors des rencontres nationales, régionales et internationales pour la création des partenariats et le resautage ;
- ✓ mise en place des cadres de partenariat pour favoriser le travail en synergie entre les réseaux eux-mêmes, entre les réseaux et les organisations intergouvernementales, les administrations publiques, le secteur privé et les partenaires au développement pour la mise en œuvre et le suivi des actions stratégiques. D'une manière particulière, les alliances entre les réseaux et les autres acteurs de la société civile seront de grande importance pour le plaidoyer qui nécessite beaucoup de force pour influencer les changements dans les politiques. Par ailleurs la collaboration entre les réseaux et les partenaires au développement favorisera l'acquisition des appuis techniques et financiers pour la mise en œuvre de la stratégie. Les partenariats seront également développés avec des réseaux internationaux comme l'Alliance Mondiale sur le Genre et le climat (GGCA).

Acteurs impliqués :

- la COMIFAC, les Etats membres et les projets connexes ;
- les réseaux reconnus au niveau sous régional et national. Il s'agit essentiellement du REFADD qui est représenté au niveau des pays de la COMIFAC et ses Antennes nationales dont les membres sont des ONG impliquées dans la gestion des ressources naturelles avec la participation des femmes. D'autres réseaux régionaux opérant dans l'espace COMIFAC et intéressés par la stratégie dont le REFACOF et le REPALEAC ;
- les partenaires au développement dont notamment l'UICN, ICRAF, IFDC ; les agences des Nations Unies dont la FAO, le PNUD, le PNUE, ONU-REDD et ONU-Femmes, les agences de coopération dont l'USAID, la GIZ, l'ACDI, la CTB et la SNV,
- le secteur privé

4.3.7 Suivi-évaluation

Un suivi-évaluation sera organisé tout au long du processus de mise en œuvre de la stratégie afin d'évaluer et de mesurer les progrès réalisés en termes d'inclusion de la dimension genre dans la REDD+ et l'adaptation au changement climatique. Une approche participative sera adoptée pour évaluer l'avancement des activités et le niveau de réalisation des résultats. Le processus de suivi-évaluation engagera donc les acteurs directement concernés par l'intégration du genre dans la REDD+ et l'adaptation au changement climatique.

Objectif : garantir le suivi et la vérification des indicateurs de changement en matière d'intégration du genre dans la REDD+ et l'adaptation au changement climatique

Résultats attendus :

- des outils de suivi-évaluation sont développés ;
- une équipe de suivi-évaluation est mise en place ;
- des réunions d'évaluation sont organisées ;
- des rapports sont produits et diffusés.

Actions stratégiques :

- ✓ Etablissement des situations de référence et Identification des indicateurs de changement ;
- ✓ Collecte et gestion des informations ;
- ✓ Organisation des ateliers d'évaluation ;
- ✓ Production et diffusion des rapports.

Acteurs impliqués : seront essentiellement les membres du Comité de pilotage qui sera élargie à d'autres acteurs concernés directement ou indirectement par les questions de parité dans la REDD+ et l'adaptation au changement climatique. Il s'agira de :

- COMIFAC /CAG
- Ministère en charge du genre
- Conseils nationaux des femmes
- Coordination REDD+ et projets
- Réseaux : REFADD et REFACOF,
- Plateformes des ONG sur la REDD+
- Partenaires PNUD, PNUE, ONU-Femmes, ONU-REDD, FAO, GIZ, ACDI, UICN, GGCA, RAFM, etc.

4.4 Cadre logique de la stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation au Changement Climatique

| Axe stratégique 1 : Intégration du genre dans les politiques et législations de la COMIFAC | | | | |
|--|--|---|---|--|
| Objectifs spécifiques | Résultats attendus | Indicateurs | Actions stratégiques | Acteurs impliqués |
| <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la prise en compte du genre dans les réformes politiques et législations ainsi que dans les documents REDD+ et adaptation au niveau national et régional | <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques nationales et régionales intègrent la dimension genre particulièrement le droit à la propriété • Les R-PP, les stratégies REDD+ et les PANA prennent en compte les spécificités genre | <ul style="list-style-type: none"> • Le Plan de Convergence révisé prend en compte la dimension genre notamment dans la thématique CC et REDD+ • Nombre de politiques et lois nationales forestières et foncières intégrant l'équité et le genre particulièrement en ce qui concerne le droit à la propriété ; • Nombre de R-PP, stratégies REDD+ et PANA élaborés avec la participation effective des femmes et démontrant la dimension genre dans les textes | <ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur la vulnérabilité des femmes et évaluation des documents de politiques et lois; • Plaidoyer au près des décideurs • Participation au processus de réformes | <ul style="list-style-type: none"> • COMIFAC/CAG • Ministères en charge des forêts, des terres, du genre • Parlementaires • Conseil National des femmes • Coordinations REDD+ et adaptation • CEFDHAC • Réseaux: REFADD, REPAR, RAFM, REFACOF, REPALEAC, REJEFAC • Membres des Antennes du REFADD et autres ONG • Partenaires (PFBC, UICN, GIZ, FAO, ACDI, USAID, PNUD, ONU-REDD, ONU-Femmes,...) |
| Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités en genre, REDD+ et adaptation au changement climatique | | | | |
| Objectifs spécifiques | Résultats attendus | Indicateurs | Actions stratégiques | Acteurs impliqués |
| <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acteurs à tous les niveaux et évaluation de leurs besoins en renforcement des capacités | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs impliqués sont identifiés; • Les acteurs sont renforcés en capacités suivant les besoins évalués | <ul style="list-style-type: none"> • Une base de données sur les acteurs potentiels ; • Liste des besoins en renforcement des capacités | <ul style="list-style-type: none"> • Etude sur l'état des lieux des acteurs ; • Développement d'un plan de renforcement des capacités | <ul style="list-style-type: none"> • COMIFAC/CAG • REFADD et autres réseaux • Autorités locales • Media et RERAC • Partenaires (UICN, GIZ, FAO, ACDI, PNUD, ONU-REDD, ONU-Femmes,...) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux acteurs d'acquérir des connaissances et des capacités en matière de genre, REDD+ et adaptation | <ul style="list-style-type: none"> • Les groupes d'acteurs sont sensibilisés et formés sur le genre, REDD+ et adaptation • Les réseaux et plateformes sont formés sur le plaidoyer, la gestion des réseaux, et les techniques de négociation | <ul style="list-style-type: none"> • Plan de renforcement des capacités disponible • Modules de formation développés suivant les groupes d'acteurs, • Effectif des acteurs formés et sensibilisés | <ul style="list-style-type: none"> • Production des modules de formation • Campagnes de sensibilisation et de formation | <ul style="list-style-type: none"> • COMIFAC • REFADD (regional et antennes) • Départements publiques en charge du genre, de la REDD+ et adaptation • REPAR • Autorités locales • Réseau des Radios Communautaires • Partenaires (UICN, GIZ, FAO, ACDI, PNUD, ONU-REDD, ONU-Femmes, etc) |

| Axe stratégique 3 : Renforcement des initiatives REDD+ et adaptation impliquant les femmes à la base | | | | |
|--|--|--|--|--|
| Objectifs spécifiques | Résultats attendus | Indicateurs | Actions stratégiques | Acteurs impliqués |
| <ul style="list-style-type: none"> Garantir la participation des femmes dans des initiatives de démonstration de la REDD + et adaptation | <ul style="list-style-type: none"> Des projets pilotes REDD+ et adaptation sont initiés avec la participation des femmes Les projets pilotes existants sont renforcés | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets pilotes REDD+ développés, mis en œuvre et suivis avec la participation des femmes Nombre de projets renforcés dans l'espace COMIFAC | <ul style="list-style-type: none"> Développement, mise en œuvre et suivi des projets pilotes REDD+ et adaptation ; Extension des projets existants | <ul style="list-style-type: none"> ONG membres du REFADD et autres réseaux (REPALEAC, REJEFAC, REFACOF, ..) Organisations de base(GIC, Cooperatives) Administration locale; Coordination REDD+ |
| <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le partage des expériences et la diffusion des bonnes pratiques développées avec la participation des femmes dans les pays de la COMIFAC | <ul style="list-style-type: none"> Les bonnes pratiques et innovations sont partagées entre les pays de la COMIFAC | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'initiatives pilotes novatrices identifiées dans les pays; de la COMIFAC; Nombre de sites visités; Nombre de projets répliqués | <ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux sur les initiatives porteuses Voyages d'étude dans les sites Extension et replication des initiatives pilotes | <ul style="list-style-type: none"> COMIFAC Administrations ONG membres du REFADD et des autres réseaux Organisations de base Administrations; Coordination REDD+ Comités nationaux Climat Partenaires au développement Media, etc. |
| Axe stratégique 4 : Participation des femmes dans les processus REDD+ et adaptation | | | | |
| Objectifs spécifiques | Résultats attendus | Indicateurs | Actions stratégiques | Acteurs impliqués |
| <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la participation des femmes dans les processus de prise de décision sur la REDD+ et adaptation | <ul style="list-style-type: none"> Les femmes occupent 50% des places dans les processus REDD+ et adaptation au niveau national et régional: plateformes des OSC sur la REDD+ et adaptation, Comités nationaux REDD+ et adaptation équipe des projets REDD+ et adaptation négociations internationales sur le climat, réunions sur le climat | <ul style="list-style-type: none"> Nombre et catégories de femmes de la COMIFAC participant aux processus REDD+ et adaptation à tous les niveaux (du niveau local au niveau international) | <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des femmes Lobby et plaidoyer au près de la COMIFAC, des ministères et départements en charge du climat, de la REDD+ et adaptation, des plateformes | <ul style="list-style-type: none"> COMIFAC /CAG PFBC, Ministères en charge des négociations internationales Ministère en charge du genre Conseils nationaux des femmes Coordination REDD+ et projets Réseaux : REFADD, REFACOF, Partenaires (PNUD, PNUE, ONU-Femmes, ONU-REDD. FAO, GIZ, ACD, UICN |
| Axe stratégique 5 : Information, communication et plaidoyer | | | | |
| Objectifs spécifiques | Résultats attendus | Indicateurs | Actions stratégiques | Acteurs impliqués |
| <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'information et la communication sur l'intégration du genre dans la REDD+ et l'adaptation au changement climatique dans la COMIFAC | <ul style="list-style-type: none"> Les actions prioritaires de la stratégie sont connues par les acteurs ; Les informations sur les actions identifiées sont disponibles et exploitables par les acteurs à tous les niveaux Les parties prenantes utilisent les informations fournies pour intégrer le genre | <ul style="list-style-type: none"> Stratégie de communication Nombre d'outils produits et publiés Nombre de positions prises | <ul style="list-style-type: none"> Production et diffusion des outils de communication et de plaidoyer | <ul style="list-style-type: none"> REFADD Plateformes et réseaux Medias : RERAC, Radio, environnement, Afrique Environnement Plus, Radio&Télévisions nationales |

| Axe stratégique 6 : Partenariat | | | | |
|---|---|---|---|--|
| Objectif spécifique | Résultats attendus | Indicateurs | Actions stratégiques | Acteurs impliqués |
| <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la collaboration entre les acteurs pour la durabilité des actions | <ul style="list-style-type: none"> Alliances créées pour le plaidoyer et la mise en œuvre de la stratégie en général ; Financements des actions proposées dans la stratégie | <ul style="list-style-type: none"> Conventions de collaboration signées entre les partenaires Financements des actions proposées dans la stratégie | <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des partenaires Mise en place des cadres de partenariat entre les acteurs Lobby et plaidoyer | <ul style="list-style-type: none"> COMIFAC/CAG PFBC Réseaux Autres partenaires (FAO, PNUD, le PNUE, ONU-REDD et ONU-Femmes, l'USAID, la GIZ, l'ACDI, la CTB et la SNV, ICRAF, IFDC, etc) |
| Axe stratégique 7 : Suivi-évaluation | | | | |
| Objectif spécifique | Résultats attendus | Indicateurs | Actions stratégiques | Acteurs impliqués |
| <ul style="list-style-type: none"> Garantir le suivi et la vérification des indicateurs de changement | <ul style="list-style-type: none"> Des outils de suivi-évaluation sont développés Une équipe de suivi-évaluation est mise en place Des réunions d'évaluation sont organisées Des rapports sont produits et diffusés | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils développés Membres de l'équipe de suivi-évaluation Changements observés au niveau des indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> Etablissement des situations de référence et identification des indicateurs de changement ; Collecte et gestion des informations ; Organisation des ateliers d'évaluation ; Production et diffusion des rapports | <ul style="list-style-type: none"> COMIFAC /CAG Ministère en charge du genre Conseils nationaux des femmes Coordination REDD+ et projets Réseaux : REFADD et REFACOF, Pateformes des ONG sur la REDD+ Partenaires PNUD, PNUE, ONU-Femmes, ONU-REDD. FAO, GIZ, ACD, UICN, GGCA, RAFM, etc. |

4.5 Plan opérationnel pour une durée de 3 ans

| But : permettre aux acteurs impliqués d'avoir des indications sur les besoins et le calendrier provisoire pour la mise en œuvre des actions prévues | | | | | | |
|---|--|---|----------------|---|-------------------------------|---|
| Résultats attendus | Actions | Groupe Cible | Coût estimatif | Moyens nécessaires | Calendrier | Responsable |
| Axe stratégique 1 : Intégration du genre dans les politiques et législations de la COMIFAC | | | | | | |
| Les politiques nationales et régionales intègrent la dimension genre | <ul style="list-style-type: none"> Recherche sur la vulnérabilité des femmes Plaidoyer au près des décideurs Participation au processus de réformes | <ul style="list-style-type: none"> Décideurs politiques Parlementaires Coordinations nationales REDD+ Comités Climats | 100,000 | <ul style="list-style-type: none"> Consultants Moyens de transport, communication, secrétariat | Septembre 2013-Septembre 2016 | <ul style="list-style-type: none"> COMIFAC/CAG REFADD et autres réseaux Plateformes Media |
| <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs impliqués sont identifiés et les besoins évalués Les capacités des acteurs sont renforcées suivant les besoins | <ul style="list-style-type: none"> Etude sur l'état des lieux des acteurs Développement d'un plan de renforcement des capacités Production des modules de formation Campagnes de formation et de sensibilisation | <ul style="list-style-type: none"> Société civile : Réseaux, ONG, organisations de base, Agents publics (ministères et autres départements) Parlementaires Media Secteur privé | 350,000 | <ul style="list-style-type: none"> Consultants pour l'identification des acteurs et les besoins, Formateurs Modules de formation | Septembre 2013-Décembre 2014 | <ul style="list-style-type: none"> COMIFAC/CAG REFADD REFACOF, Ministères/ climat, genre Coordinations REDD+ |

But : permettre aux acteurs impliqués d'avoir des indications sur les besoins et le calendrier provisoire pour la mise en œuvre des actions prévues

| Résultats attendus | Actions | Groupe Cible | Coût estimatif | Moyens nécessaires | Calendrier | Responsable |
|--|---|---|----------------|---|-------------------------------|--|
| Axe stratégique 3 : Renforcement des initiatives REDD+ et adaptation impliquant les femmes à la base | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Des projets pilotes sont initiés avec la participation des femmes Les projets pilotes existants sont renforcés Les bonnes pratiques et innovations sont partagées entre les pays de la COMIFAC | <ul style="list-style-type: none"> Développement, mise en œuvre et suivi des projets pilotes Extension des projets existants Etat des lieux sur les initiatives porteuses sur la REDD+ et adaptation dans la COMIFAC Voyages d'étude dans les sites Extension et replication des initiatives pilotes | <ul style="list-style-type: none"> REFADD et antennes nationales Autres réseaux : REFACOF, REPLEAC, REJEFAC, ONGs et organisation de base Administration locale | | <ul style="list-style-type: none"> Personnel Equipement, matériel et intrants Moyens pour les voyages interpays Consulatant pour l'état des lieux | Janvier 2014-Décembre 2016 | <ul style="list-style-type: none"> COMIFAC/CAG PFBC REFADD Coordinations REDD+ et projets connexes Comités nationaux Climat Partenaires Media |
| Axe stratégique 4 : Participation des femmes dans les processus REDD+ et adaptation | | | | | | |
| Les femmes occupent 50% des places dans les processus REDD+ et adaptation au niveau national et régional | <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des femmes Lobby et plaidoyer au près de la COMIFAC, des ministères et départements en charge du climat, de la REDD+ et adaptation, des plateformes | <ul style="list-style-type: none"> REFADD et antennes REFACOF REPALEAC RAFM | 450,000 | <ul style="list-style-type: none"> Frais de voyage | Septembre 2013-Septembre 2016 | <ul style="list-style-type: none"> REFADD COMIFAC /CAG PFBC, Ministères/ départements publics Coordination REDD+ et projets Réseaux Partenaires |
| Axe stratégique 5 : Information, communication et plaidoyer | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Les actions prioritaires retenues pour l'intégration du genre dans la REDD+ et l'adaptation sont connues par les partenaires Les informations sur les actions identifiées sont disponibles et exploitables par les acteurs à tous les niveaux Les parties prenantes utilisent les informations fournies pour intégrer le genre | <ul style="list-style-type: none"> Production et diffusion des outils de communication, de plaidoyer et de visibilité | <ul style="list-style-type: none"> Media régionaux : Afrique environnement, radio environnement Radio&televisions nationales et autres media Media internationaux : BBC et autres | 390,000 | <ul style="list-style-type: none"> Outils de communication et de plaidoyer: Outils visibilité | Septembre 2013-Septembre 2016 | <ul style="list-style-type: none"> REFADD Plateformes et réseaux Media régionaux : RERAC, Radio, environnement, Afrique Environnement Plus Radio&televisions nationales et autres media Media internationaux : BBC et autres |
| Axe stratégique 6 : Partenariat | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Alliances créées pour le plaidoyer et la mise en œuvre de la stratégie en général ; Financements des actions proposées dans la stratégie | <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des partenaires Mise en place des cadres de partenariat entre les acteurs Lobby et plaidoyer | <ul style="list-style-type: none"> REFADD et Antennes avec d'autres réseaux régionaux des ONG pour une meilleure collaboration à savoir le REFACOF, REPALEAC, REPAR, REFADD avec des réseaux internationaux dont GGCA | 80,000 | <ul style="list-style-type: none"> Transport Communication Secrétariat Frais de voyage lors des réunions | Septembre 2013-Septembre 2016 | <ul style="list-style-type: none"> Réseaux: REFADD, REPALEAC, REFACOF, REPAR, REJEFAC; COMIFAC/CAG PFBC Secteur privé; Partenaires au développement |

But : permettre aux acteurs impliqués d'avoir des indications sur les besoins et le calendrier provisoire pour la mise en œuvre des actions prévues

| Résultats attendus | Actions | Groupe Cible | Coût estimatif | Moyens nécessaires | Calendrier | Responsable |
|--|---|--|------------------|--|-----------------------------|--|
| Axe stratégique 7: Suivi-évaluation | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Des outils de suivi-évaluation sont développés Une quipe de suivi-évaluation est mise en place Des réunions d'évaluation sont organisées Des rapports sont produits et diffusés | <ul style="list-style-type: none"> Etablissement des situations de référence et identification des indicateurs de changement ; Collecte et gestion des informations ; Organisation des ateliers d'évaluation ; Production et diffusion des rapports | <ul style="list-style-type: none"> COMIFAC PFBC Administrations en charge des politiques Coordinations REDD+ et projets pilotes Porteurs de projets à la base | 100,000 | <ul style="list-style-type: none"> Consultant Transport pour les membres de l'équipe Frais de voyage lors des reunions d'évaluation Frais de secrétariat et de communication | Octobre 2013-Septembre 2016 | <ul style="list-style-type: none"> Comité de pilotage pour la stratégie Autres acteurs |
| Coût total | | | 3,970,000 | | | |

4.6 Plan de communication et de plaidoyer pour 3 ans

Objectif: Promouvoir la présente stratégie pour une appropriation véritable de toutes les parties prenantes en vue de son opérationnalisation effective

| Résultats attendus | Activités | Groupe Cible | Coût estimatif (USD) | Moyens nécessaires | Calendrier | Responsable |
|--|---|--|----------------------|---|-------------------------|--|
| Les politiques nationales et régionales intègrent la dimension genre | Faire un résumé exécutif (version française) de la stratégie et le diffuser largement | <ul style="list-style-type: none"> Décideurs politiques : Parlementaires Coordinations nationales REDD+ Comités Climat Plateformes et réseaux spécialisés Partenaires au développement | 15,000 | <ul style="list-style-type: none"> Consultant Logistique | Juin -Juillet 2013 | <ul style="list-style-type: none"> REFADD Media |
| | Editer le document complet en français et le diffuser largement | <ul style="list-style-type: none"> Décideurs politiques : Parlementaires Coordinations nationales REDD+ Comités Climat Plateformes des OSC Partenaires au développement Administrations | 25,000 | <ul style="list-style-type: none"> Consultant Logistique | Juin-septembre 2013 | <ul style="list-style-type: none"> REFADD Media |
| | Traduire en anglais, éditer et diffuser le document de stratégie | <ul style="list-style-type: none"> Ministères et départements publics concernés ; Parlementaires, Partenaires au développement Autres acteurs anglophones Media | 25,000 | <ul style="list-style-type: none"> Consultant Logistique | Septembre- Octobre 2013 | <ul style="list-style-type: none"> REFADD Media |
| | Présenter le document de stratégie à diverses occasions au niveau national, régional et international: reunions du PFBC, COMIFAC, tables rondes des bailleurs de fonds, rencontres internationales sur la REDD+ et le climat, etc | <ul style="list-style-type: none"> Décideurs, Parlementaires, Administrations, Partenaires au développement Société civile Secteur privé Media | 200,000 | <ul style="list-style-type: none"> Frais de mission Transport Communication, Restauration | Août 2013- Juillet 2016 | <ul style="list-style-type: none"> COMIFAC/ CAG REFADD REFACOF Media |

Objectif: Promouvoir la présente stratégie pour une appropriation véritable de toutes les parties prenantes en vue de son opérationnalisation effective

| Résultats attendus | Activités | Groupe Cible | Coût estimatif (USD) | Moyens nécessaires | Calendrier | Responsable |
|--------------------|---|--|----------------------|---|----------------------------|---|
| | Produire les policy brief, et les notes de positions/ déclaration et les diffuser largement | <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs, • Parlementaires, • Administrations • Partenaires au développement • Société civile • Secteur privé | 45,000 | <ul style="list-style-type: none"> • Communication • Restauration • Transport, • Secrétariat | Août 2013- Juillet 2016 | <ul style="list-style-type: none"> • COMIFAC/ CAG • REFADD • REFACOF |
| | Faire des émissions radio et télé sur la question | <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs, • Parlementaires ; • Administrations • Partenaires au développement • Société civile • Secteur privé | 65,000 | <ul style="list-style-type: none"> • Journalistes • Frais de mission • Communication, • Transport, • Secrétariat | Août 2013- Juillet 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • REFADD • COMIFAC/ CAG • REFACOF • RAFM • Radio & TV |
| | Dossiers de presse, media flash | <ul style="list-style-type: none"> • Presse publique et privée nationales • Presse internationale | 65,000 | <ul style="list-style-type: none"> • Journalistes • Frais de mission • Communication, • Transport, • Secrétariat | Août 2013- Juillet 2014 | <ul style="list-style-type: none"> • REFADD • COMIFAC/ CAG • REFACOF • Media |
| | Produire les outils de sensibilisation (banderole, dépliants, affiches, tshirt, casquettes) | <ul style="list-style-type: none"> • Les femmes et les autres populations rurales, • Administrations • Grand public | 150,000 | <ul style="list-style-type: none"> • Impression • Transport • Communication | Août 2013- Juillet 2016 | <ul style="list-style-type: none"> • REFADD |
| | | | | | | |
| Coût total | | | 580, 000 | | | |

5. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation concerne tous les acteurs impliqués dans la REDD+ et adaptation à savoir les institutions publiques, la société civile et le secteur privé ainsi que les autres personnes physiques ou morales susceptibles d'apporter une contribution technique, matérielle ou financière. Dans ce sens, le cadre institutionnel de la stratégie comporte trois niveaux à savoir celui de la coordination, du pilotage de la mise en œuvre et de l'exécution sur terrain.

5.1 Coordination

La Coordination de la mise en œuvre de la Stratégie sera assurée par la Coordination Régionale du REFADD à travers la COMIFAC, avec la facilitation et l'accompagnement des partenaires traditionnelles du REFADD. Le REFADD se chargera de la planification et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie à tous les niveaux. Il s'assurera également de l'atteinte des résultats par les différents partenaires nationaux et internationaux en fonction des moyens mis en œuvre, et la capitalisation de ceux-ci dans les processus décisionnels.

5.2 Comité de pilotage

Sous le patronage de la COMIFAC, un Comité de Pilotage de mise en œuvre de la stratégie sera mis en place. Celui-ci aura pour tâche principale l'orientation, le suivi et l'évaluation périodique de la mise en œuvre de la présente stratégie.

Ce Comité de Pilotage aura en outre la responsabilité en collaboration avec les partenaires directement concernés de la mobilisation des ressources nécessaires pour la réalisation du Plan d'actions prioritaires de la mise en œuvre de la présente Stratégie régionale.

Il est composé de :

- COMIFAC, président;
- CEFDHAC, vice-président;
- REFADD, rapporteur;
- ONU-REDD, membre
- ONU-Femmes, membre
- PFBC, membre
- FAO, membre
- UICN, membre;
- GIZ, membre
- Coordination régionale REDD+, membre;
- CIFOR, membre,
- REFACOF, membre
- RAFM, membre

5.3 Exécution

L'exécution sur le terrain de la stratégie sera assurée à travers un Plan de mise œuvre approuvé par le Comité de Pilotage et appuyé financièrement par les partenaires suivant les intérêts accordés aux activités. Cependant, le REFADD capitalisera sur les activités et actions des partenaires et autres organisations de la société civile qui mènent des activités cadrant avec les objectifs de la stratégie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. OIF, 2013. *Egalité des femmes et des hommes en Francophonie*
2. COMIFAC, 2011. *Déclaration d'intention conjointe sur REDD+ dans le BASSIN du CONGO Entre les Pays d'Afrique centrale et les Pays partenaires.*
3. COMIFAC. 2012. *Rapport de l'étude sur la prise en compte du genre dans les directives de la COMIFAC*
4. ONU REDD, 2011, *Placer le genre au Coeur de la REDD+: Un facteur de success*
5. CIFOR, 2010. *Aperçu sur l'adaptation: Soutenir l'adaptation au changement climatique en Afrique par la recherche-action participative, Afrique Centrale, No 3,*
6. GIEC 2007. *Changements Climatiques. Quatrième rapport d'évaluation,*
7. Ministère de l'Economie et du Plan, 2009. *Etat de la population du Tchad 2009. Les femmes, la population et les changements climatiques.*
8. MINATE, 2007. *Plan National d'adaptation National d'Adaptation au Changement Climatique au Burundi,*
9. MINITERE, 2007. *Plan National d'adaptation National d'Adaptation au Changement Climatique au Rwanda,*
10. HOARE, A.L. 2007. *Clouds on the Horizon: The Congo Basin Forests and Climate Change.* London, The Rainforest Foundation: 26.
11. COMIFAC, 2010. *Le rapport 2010 sur l'Etat des Forets d'Afrique centrale (EDF 2010), Les Forêts du Bassin du Congo – État des Forêts 2010, <http://www.observatoire-comifac.net/> – <http://www.cbfp.org>*
12. NELSON, V., MEADOWS, K., CANNON, T., MORTON, J. and MARTIN, A. 2002. *Uncertain predictions, invisible impacts, and the need to mainstream gender in climatechange adaptations. Gender and Development*
13. LUTTRELL, C., SCHRECKENBERG, K. and PESKETT, L. 2007. *The implications of carbon financing for pro-poor community forestry, Forestry Briefing 14. Forest Policy and Environment Programme, Overseas*
14. CONGO BASIN FOREST PARTNERSHIP. 2006. *The Forests of the Congo Basin: State of the Forest 2006*
15. UN-REDD PROGRAMME. 2010. *The United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries. Retrieved December 7, 2010, from <http://www.un-redd.org/Home/tabid/565/Default.aspx>.*
16. Ressources Naturelles Canada, 2007. *Adaptation au Changement climatique,*
17. Agence Science – Presse, 2012. *Le défi de l'adaptation aux changements climatiques,*
18. ANGELSEN, A. 2008. *Moving Ahead with REDD: Issues, Options and Implications.* Bogor, Indonesia, CIFOR.
19. HUMPHREYS, D. 2008. *The politics of 'Avoided Deforestation': historical context and contemporary issues. International Forestry Review*
19. H.C. PEACH BROWN. 2011. *Gender, climate change and REDD+ in the Congo Basin forests of Central Africa*
20. UNDP-GGCA, 2007 *Manuel de formation sur le genre et changement climatique, 2009*
21. ONU-REDD, 2011. *Strategie du Programme 2011-2015,*
22. RRI, 2010. *Etude sur le Genre, droits et tenure dans la gestion dcentralisée des ressources foncieres et forestieres au Mali.*
23. Forestry Commission of Ghana, 2012. *A roadmap to mainstreaming gender considerations into Ghana's REDD+ process.*
24. ECOSOC. 1997. *Annual Report. EE UU: Nations Unies.*
25. A. Seryowari, 2012. *Garantir que les femmes bénéficient de la REDD+*
26. CARE, 2010. *Note de position sur le changement climatique, Adaptation, genre et autonomisation des femmes*
27. *Le monde selon les femmes, 2012. Plaidoyer pour le genre dans les négociations "climat-environnement"*
28. Nations Unies, 1997. *Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes*
29. UA, 2012. *Protocole á la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative au droits des femmes*

30. COMIFAC, 2011. *Déclaration d'intention conjointe sur REDD+ dans le BASSIN du CONGO Entre les Pays d'Afrique centrale et les Pays partenaires*
31. CN-REDD/Cameroun, 2012. *Proposition de mesures pour l'état de préparation (R PP)*
32. FAO, 2012. *Genre et et changements climatiques*
33. CN-REDD/Congo, 2012. *Proposition de mesures pour l'état de préparation (R PP)*
34. CIFOR, 2013. *Gender, research and forestry*
35. ONU-REDD, 2012. *Mise en place de stratégies REDD+ sensibles à la dimension de genre, efficaces et durables. Neuvieme reunion du Conseil d'Orientation du Programme UN-REDD*
36. FAO/OIBT, 2011. *La situation des forêts dans le bassin amazonien, le bassin du congo et l'Asie du Sud Est: Un rapport préparé pour le Sommet des trois bassins forestiers tropicaux Brazzaville, République du Congo | 31 mai-3 juin, 2011*
37. RRI, 2007. *Communautés locales: L'enjeu Foncier*
38. *Ministere des Finances et Planification Economique, 2012. Rapport sur le recensement général de la population au Rwanda*



REFADD

Couverture Géographique (Antennes nationales)



- Burundi
- Cameroun
- Congo
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- République Centrafricaine (RCA)
- République Démocratique du Congo (RDC)
- Rwanda
- Tchad
- Sao Tomé et Príncipe (Antenne en cours de construction)

Personnes ressources

1. Madame Eulalie BASHIGE, Coordinatrice Régionale, RDC
Tél: +243 98130296, Email: elbashige44@hotmail.com
2. Madame Dancilla MUKAKAMARI, Point Focal du Rwanda et Trésorière Régionale, Rwanda
Tél: + 250 788521732, Email: mukakamari@yahoo.fr

Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable

Coordination Régionale

Avenue Christophe Muzungu
Quartier Funa. Commune de Limete.
BP 11922 Kinshas 1
RDC

Tél : +243 98130296 / +242 066256093
Email : refadd_afriquecentrale@yahoo.fr

